

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2985

26 novembre 2013

### SOMMAIRE

Alassia S.A. ....	143277	Feldberg (Deutschland) Holdings S.à r.l. .....	143270
Alpha Promotions SA .....	143243	Fiocco S.A. SPF .....	143260
Alpina Immobilière .....	143243	First International Investment Company S.à r.l. ....	143269
Amethyst (II) Capricornus S.à r.l., SPF ..	143239	Fleurs TREICHEL-GOELLES S.à r.l. ....	143269
AMI (Luxembourg) S.à r.l. ....	143245	Four Seasons Investments S.à r.l. ....	143269
AM Investment Management S.A. ....	143243	LG Management S.à r.l. ....	143275
Anatevka .....	143245	Lifi Holding S.à r.l. ....	143270
Appollo Private S.A. SPF .....	143245	Lorcar Sàrl .....	143274
Aquamarine (I) Delphinus S.à r.l., SPF ..	143277	LSF5 Hockey Holdings II S.à r.l. ....	143276
Arado Invest S.A. ....	143242	Luxcartera S.A. ....	143274
Artuby SA .....	143243	LV Holding S.A. ....	143272
ATC Midco S.à r.l. ....	143245	Macquarie European Vehicle Safety Hol- dings 1 S.à r.l. ....	143275
Building and Office Investment S.A. ....	143280	Maga S.A. ....	143276
COFIP International S.à r.l. ....	143261	Magen S.A. ....	143273
Dananeer - Islamic Consulting and Train- ing .....	143267	Mandarin Business S.A. ....	143273
Delweis .....	143255	Mangrove Investments .....	143273
Digital Investments S.C.A., SICAR .....	143255	Mecatherm Guarantco S.à r.l. ....	143274
Digital Investments S.C.A., SICAR .....	143256	MET Investissements S.A. ....	143274
Diversity & Dialogue .....	143256	M.G.N. Sud Sàrl .....	143275
EEE 4 S.à r.l. ....	143268	Misana Investments S.à r.l. ....	143276
Elliott CAM (Luxembourg) S.à r.l. ....	143257	Multiplex Luxembourg General Partner S.à r.l. ....	143276
Endurance Hospitality Finance S.à r.l. ....	143269	Musty Architectes S.à r.l. ....	143272
Endurance Residential Rostock S.à r.l. ..	143268	Nams Europe Limited .....	143275
Energy Systems International S.A. ....	143257	NEO Capital .....	143238
EOF Soparfi B S.à r.l. ....	143264	Novembre 3 S.C.I. ....	143242
EOF Soparfi D S.à r.l. ....	143260	Reas S.A. Holding .....	143238
Equi Investments S.A. ....	143260	Rocamala S.A. ....	143238
Etudes Conseils et Montages S.à r.l. ....	143264	TopCap Invest S.A. SPF .....	143246
Euromedic S.A. ....	143260	West East Communication Group S.A. .	143234
Euromoneta G.m.b.H. ....	143268		
European Food Investment S.A. ....	143265		
Fabled White Eagle S.A. ....	143256		
F.D.M. S.A. ....	143269		

**WECG, West East Communication Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 180.850.

---

**STATUTS**

L'an deux mille treize, le trente septembre.

Par devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

**ONT COMPARU**

1. LANSBURY INVEST LTD, une société de droit des Iles NEVIS, ayant son siège social à Main Street, Charlestown, Nevis Islands, immatriculée au Registre de Commerce de Nevis islands sous le numéro C 321184,

représentée par Maître Frédéric Noël, avocat, en vertu d'une procuration sous seing privé, lui-délivrée à Charlestown en date du 12 septembre 2013; et,

2. INVERGORDON GROUP LTD, une société de droit des Iles NEVIS, ayant son siège social à Main Street, Charlestown, Nevis Islands, immatriculée au Registre de Commerce, de Nevis Islands sous le numéro C32393,

représentée par Maître Frédéric Noël, avocat, en vertu d'une procuration sous seing privé, lui-délivrée à Charlestown en date du 12 septembre 2013

Les susdites procurations, paraphées ne varietur par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises aux formalités de l'enregistrement avec lui.

Lesquelles comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'elles déclarent constituer (la «Société») comme suit:

**Titre I<sup>er</sup> - Dénomination, Siège, Objet, Durée****1. Forme, Dénomination.**

1.1 La Société est une société anonyme luxembourgeoise régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg (et en particulier, la loi telle qu'elle a été modifiée du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi de 1915»)) et par les présents statuts (les «Statuts»).

1.2 La Société adopte la dénomination «WEST EAST COMMUNICATION GROUP (en abrégé WECG)».

**2. Siège social.**

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg).

2.2 Il peut être transféré vers tout autre commune à l'intérieur du Grand Duché de Luxembourg au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires au moyen d'une résolution de l'assemblée générale de ses actionnaires délibérant selon la manière prévue pour la modification des Statuts.

2.3 Le conseil d'administration de la Société (le «Conseil d'Administration») est autorisé à changer l'adresse de la Société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

2.4 Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera prise par le Conseil d'Administration.

**3. Objet.** La société a pour objet social le conseil économique, le conseil en ingénierie patrimoniale et fiscale, le conseil, l'intervention et l'assistance auprès de groupes familiaux, de particuliers ou d'entreprises.

La société a aussi pour objet l'achat, la vente, la mise en location, l'administration et la mise en valeur sous quelque forme que ce soit de biens immobiliers situés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, ainsi que toutes opérations commerciales ou financières, immobilières ou mobilières qui s'y rattachent directement ou indirectement.

En outre, la Société a pour objet de prendre des participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment d'acquérir des brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques ou financières en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs ci avant décrits, de manière à en faciliter l'accomplissement.

**4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

## Titre II - Capital

**5. Capital social.** Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille Euro (EUR 31.000,-), divisé en cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (EUR 310,-) chacune.

**6. Nature des actions.** Les actions sont, en principe, nominatives ou au porteur à la demande des actionnaires et dans le respect des conditions légales.

**7. Versements.** Les versements à effectuer sur les actions non entièrement libérées lors de leur souscription pourront se faire aux dates et aux conditions que le conseil d'administration déterminera de temps à autres. Tout versement appelé s'impute à parts égales sur l'ensemble des actions qui ne sont pas entièrement libérées.

### **8. Modification du capital.**

8.1 Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décisions des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

8.2 La Société peut procéder au rachat de ses propres actions aux conditions prévues par la loi.

## Titre III - Administrateurs, Conseil d'administration, Commissaire aux comptes

### **9. Conseil d'administration.**

9.1 En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins (chacun un «Administrateur»), actionnaires ou non.

9.2 Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, la Société peut être administrée par un Conseil d'Administration consistant, soit en un Administrateur (L'«Administrateur Unique») jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire, soit par au moins trois (3) Administrateurs. Une société peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, le Conseil d'Administration ou l'Administrateur unique nommera ou confirmera la nomination de son représentant permanent en conformité avec la Loi de 1915.

9.3 Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six (6) ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

9.4 En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

### **10. Réunions du conseil d'administration.**

10.1 Le Conseil d'Administration élira parmi ses membres un président (le «Président»). Le premier Président peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires. En cas d'empêchement du Président, il sera remplacé par l'Administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

10.2 Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du Président ou d'un Administrateur. Lorsque tous les Administrateurs sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation.

10.3 Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procuration.

10.4 Tout Administrateur est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil d'Administration par un autre Administrateur, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite. Un Administrateur peut également désigner par téléphone un autre Administrateur pour le représenter. Cette désignation devra être confirmée par une lettre écrite.

10.5 Toute décision du Conseil d'Administration est prise à la majorité simple des votes émis. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

10.6 L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée pour autant que chaque participant soit en mesure de prendre activement part à la réunion, c'est à dire notamment d'entendre et d'être entendu par tous les autres Administrateurs participant et utilisant ce type de technologie, seront réputés présents à la réunion et seront habilités à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

10.7 Des résolutions du Conseil d'Administration peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous les Administrateurs personnellement (résolution circulaire). Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par fax ou e-mail. Ces décisions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoqué. La date de ces résolutions doit être la date de la dernière signature.

10.8 Les votes pourront également s'exprimer par tout autre moyen généralement quelconque tels que fax, e-mail ou par téléphone, dans cette dernière hypothèse, le vote devra être confirmé par écrit.

10.9 Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par tous les membres présents aux séances. Des extraits seront certifiés par le président du Conseil d'Administration ou par deux Administrateurs.

**11. Pouvoirs généraux du conseil d'administration.** Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

#### **12. Délégation de pouvoirs.**

12.1 Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite journalière des affaires, à un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le Conseil déterminera.

12.2 Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être Administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

**13. Représentation de la société.** Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs, ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par tout administrateur ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

#### **14. Commissaire aux comptes.**

14.1 La Société est contrôlée par un ou plusieurs commissaires aux comptes nommés par l'assemblée générale ou l'actionnaire unique.

### **Titre V - Assemblée générale des actionnaires**

#### **15. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires.**

15.1 S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

15.2 En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

15.3 Toute assemblée générale sera convoquée par voie de lettres recommandées envoyées à chaque actionnaire nominatif au moins quinze jours avant l'assemblée. Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation ou de publication.

15.4 Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

15.5 Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

15.6 Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

15.7 Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées.

15.8 Cependant, la nationalité de la Société peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

15.9 La première Assemblée Générale des Actionnaires a tous pouvoirs pour nommer le(s) délégué(s) à la gestion journalière.

#### **16. Lieu et Date de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires.**

16.1 L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit chaque année dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations le troisième (3<sup>ème</sup>) jeudi du mois de juin, à 15 heures.

16.2 Si ce jour est un jour férié légal, l'Assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**17. Autres assemblées générales.** Tout Administrateur peut convoquer d'autres assemblées générales. Une assemblée générale doit être convoquée sur la demande d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

**18. Votes.** Chaque action donne droit à une voix. Un actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale des actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle des actionnaires, par une autre personne désignée par écrit.

## **Titre VI - Année sociale, Répartition des bénéfices**

### **19. Année sociale.**

19.1 L'année sociale commence le premier janvier et fini le trente et un décembre de chaque année.

19.2 Le Conseil d'Administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la Société, un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire des actionnaires, aux réviseurs d'entreprises qui commenteront ces documents dans leur rapport.

### **20. Répartition des bénéfices.**

20.1 Chaque année cinq pour cent au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

20.2 Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale des actionnaires décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets.

20.3 Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

## **Titre VII - Dissolution, Liquidation**

### **21. Dissolution, Liquidation.**

21.1 La Société peut être dissoute par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des Statuts.

21.2 Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires.

21.3 A défaut de nomination de liquidateurs par l'assemblée générale des actionnaires, les Administrateurs ou l'Administrateur Unique seront considérés comme liquidateurs à l'égard des tiers.

## **Titre VIII - Loi applicable**

**22. Loi applicable.** La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents Statuts.

### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence au jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2013.

### *Souscription et Libération*

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les cent (100) actions comme suit:

LANSBURY INVEST LTD . . . . .	50 actions
INVERGORDON GROUP LTD . . . . .	50 actions
Total: . . . . .	100 actions

Toutes les actions ont été intégralement libérées/libérées à concurrence de 100% par des versements en numéraire de sorte que la somme de 31.000 Euro (EUR trente et un mille,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

### *Déclarations*

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Le notaire a attiré l'attention des comparantes sur le fait que la société devra obtenir une autorisation administrative à faire le commerce par rapport à l'objet tel que libellé à l'article 3 des statuts, ce que les comparants reconnaissent expressément.

### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué à mille quatre cents euros (EUR 1.400,-).

*Première assemblée générale extraordinaire*

Immédiatement après la constitution de la Société, les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social et se considérant dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale et ont pris, à l'unanimité, les décisions suivantes:

1. L'adresse de la Société est fixée au L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'eau

2. Sont appelés aux fonctions d'Administrateurs et d'Administrateurs-délégué pour une période maximale de six (6) ans, chacun pour un mandat expirant lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de l'année 2019:

- Monsieur Romain WAGNER, né le 26.06.1967 à Esch/Alzette(L), demeurant professionnellement au 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg;

- Monsieur Frédéric Noël, né le 13.09.1967 à Algrange (F), demeurant à L-4987 SANEM, 8 quartier de l'église;

- Monsieur Roland de Cillia, né le 16.03.1968 à Luxembourg (L), demeurant professionnellement au 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg.

Monsieur Romain WAGNER est également nommé administrateur-délégué de la Société et Président du Conseil d'Administration.

3. Est nommé commissaire aux comptes pour une période maximale de six (6) ans, pour un mandat expirant lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de l'année 2019:

BENOY KARTHEISER Management S.à r.l, en abrégé BKM, ayant son siège social au 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B33 849.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes,

Et après lecture, le mandataire des comparantes prémentionnées, connu par le notaire par ses nom, prénom, état civil et résidences, a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: F. Noël et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 04 octobre 2013. LAC/2013/45105. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

*Le Receveur (signé): Irène THILL.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 2013.

Référence de publication: 2013145190/240.

(130177074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2013.

---

**Rocamala S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 159.984.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2013148314/10.

(130181177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2013.

---

**Reas S.A. Holding, Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 100.147.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

*Domiciliaire*

Référence de publication: 2013148306/11.

(130180859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2013.

---

**NEO Capital, Société Anonyme.**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 166.996.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013148842/9.

(130181867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2013.

**Amethyst (II) Capricornus S.à r.l., SPF, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 180.916.

—  
STATUTS

L'an deux mil treize, le dix octobre.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

Christine Vandemoortele, résidant à Rincon 468, piso 3, 11000 Montevideo, Uruguay,  
ici représentée par Madame Rachel UHL, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration elle délivrée sous seing privé.

Bruno Barbier, entrepreneur, résidant professionnellement au 9b Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg,  
ici représentée par Madame Rachel UHL, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration elle délivrée sous seing privé.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles. Lequel comparant, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

**1. Dénomination.** Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination Amethyst (II) Capricornus S.à r.l., SPF (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée et la loi du 11 mai 2007 sur les sociétés de gestion de patrimoine familial, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

**2. Siège social.** Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

**3. Objet social.**

3.1. La Société a pour objet l'acquisition et la détention, gestion et disposition d'actifs financiers et la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces sociétés ou entreprises ou participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. La Société pourra détenir, gérer et disposer de fonds et actifs de quelque nature que ce soit détenu sur un compte bancaire.

3.2. La Société ne pourra exercer aucune activité industrielle ni tenir d'activité commerciale ouverte au public.

3.3. De façon générale, la Société peut prendre toute mesure ou exercer toute opération utile à l'accomplissement et au développement de son objet social avec cependant la limite fixée par la Loi.

**4. Durée.**

4.1. La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

**5. Capital.**

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

#### **6. Parts sociales.**

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

#### **7. Conseil de gérance.**

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, lesquels ne sont pas nécessairement des associés et qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés laquelle fixe la durée de leur mandat.

7.2. Les gérants sont révocables ad nutum à l'unanimité des associés.

#### **8. Pouvoirs du conseil de gérance.**

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par tout gérant.

#### **9. Procédure.**

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

**10. Représentation.** La Société sera engagée, en tout circonstance, vis-à-vis des tiers par la seule signature de tout gérant ou, par les signatures conjointes ou la signature unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

**11. Responsabilités des gérants.** Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.



## **12. Pouvoirs et droits de vote.**

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

## **13. Forme - Quorum - Majorité.**

13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

## **14. Exercice social.**

14.1. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Sociétés sont arrêtés et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

## **15. Affectation des bénéfices.**

15.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

## **16. Dissolution - Liquidation.**

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

**17.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

### *Disposition transitoire*

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2013.

### *Souscription - Libération*

Le capital social est souscrit comme suit:

1) Mme Christine Vandemoortele, représentée comme dit ci-dessus, déclare avoir souscrit douze mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf (12.499) parts sociales de la Société et d'avoir entièrement libéré les douze mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf parts sociales par versement en espèces;

2) M. Bruno Barbier, représenté comme dit ci-dessus, déclare avoir souscrit une (1) part sociale de la Société et d'avoir entièrement libéré la part sociale par versement en espèces,

de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

### *Frais*

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille cinq cents euros.

### *Décision de l'assemblée générale des associés*

Et aussitôt, l'assemblée générale des associés, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. La personne suivante est nommée comme gérant de la Société pour une durée indéterminée:  
- Bruno Barbier, entrepreneur, résidant professionnellement au 9b, Boulevard du Prince-Henri, L-1724 Luxembourg, né à Uccle, Belgique, le 26 Septembre 1966.

2. Le siège social de la Société est établi au 9b, boulevard du Prince-Henri, L-1724 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. UHL, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 octobre 2013. Relation: LAC/2013/46619. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Releveur (signé): Irène THILL.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 octobre 2013.

Référence de publication: 2013145226/174.

(130178041) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2013.

### **Novembre 3 S.C.I., Société Civile Immobilière.**

**Capital social: EUR 5.000,00.**

Siège social: L-2160 Luxembourg, 6, rue Münster.

R.C.S. Luxembourg E 4.432.

—  
*Extrait de l'assemblée générale du 31 août 2013*

#### *Associés*

L'Assemblée Générale des associés a autorisé les cessions de parts sociales suivantes qui ont eu lieu en date du 31 août 2013.:

Monsieur Steve KRACK a cédé vingt-cinq (25) parts sociales à Monsieur Hubert JACOBS VAN MERLEN, né le 27 août 1953 à Buenos Aires (Argentine) demeurant 3, Rue de Belair L-5318 Contern.

Monsieur Steve KRACK a cédé vingt-cinq (25) parts sociales à Madame Dea PIERETTI, née le 13 janvier 1954 à Differdange demeurant 3, Rue de Belair L-5318 Contern.

Au terme de ces cessions de parts sociales, la répartition du capital de la société. est la suivante:

Madame Jill SASSENATH,, détient . . . . .	50 parts sociales
Monsieur Hubert JACOBS VAN MERLEN détient . . . . .	25 parts sociales
Madame Dea PIERETTI détient . . . . .	<u>25 parts sociales</u>
Total . . . . .	100 Parts sociales

#### *Gérants*

L'Assemblée Générale des Associés a pris les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission de Monsieur Steve KRACK de ses fonctions de gérant avec effet immédiat
- Nomination de Monsieur Hubert JACOBS VAN MERLEN, né le 27 août 1953 à Buenos Aires (Argentine) demeurant 3, Rue de Belair L-5318 Contern aux fonctions de gérant avec effet immédiat pour une durée indéterminée

Référence de publication: 2013147548/26.

(130180105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2013.

### **Arado Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 100.828.

#### **EXTRAIT**

Changement d'adresse de la société DMS & Associés S.à r.l. commissaire aux comptes de la société Arado Invest S.A.  
Changement d'adresse avec effet immédiat au 43, boulevard Prince Henri L-1724 Luxembourg

Cette version remplace la 1<sup>ère</sup> version (art. 6bis du règlement grand-ducal modifié du 23 janvier 2003 concernant le RCS) déposée le 23/10/2013 sous le numéro de dépôt L130180858.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24/10/2013.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2013148478/16.

(130182075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2013.

---

**Alpina Immobilière, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7217 Bereldange, 4, rue de Bridel.

R.C.S. Luxembourg B 20.167.

---

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ALPINA IMMOBILIERE S.à r.l.

Référence de publication: 2013148472/10.

(130181965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2013.

---

**AM Investment Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 163.604.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 et la distribution des dividendes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013148473/10.

(130181499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2013.

---

**Alpha Promotions SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1842 Howald, 3, avenue Grand-Duc Jean.

R.C.S. Luxembourg B 164.300.

---

Les comptes annuels de l'exercice clôturé au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013148471/10.

(130181907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2013.

---

**Artuby SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 142.250.

---

L'an deux mil treize, le troisième jour d'octobre.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

Madame Sandrine ANTONELLI, employée privée, demeurant professionnellement à L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter, agissant en sa qualité de mandataire spécial du Conseil d'Administration de la société anonyme ARTUBY S.A., avec siège social à L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard Prince Henri, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 22 septembre 2008, publié au Mémorial Recueil Spécial des sociétés et Associations C numéro 2637 du 29 octobre 2008 et immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés sous la section B et le numéro 142250 (la «Société») dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois par acte du notaire instrumentant en date du 11 juin 2013, acte publié au Mémorial C, Recueil Spécial des sociétés et Associations numéro 1939 du 9 août 2013.

en vertu des pouvoirs lui conférés par résolutions du Conseil d'Administration de la Société, prise en sa réunion du 7 août 2013.

Le procès-verbal de ladite réunion du Conseil d'Administration de la Société, après avoir été signé „ne varietur" par la personne comparante et par le notaire instrumentant, demeurera annexé au présent acte avec lequel il sera soumis à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Laquelle personne comparante, ès qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de documenter ses déclarations comme suit:

1) Que le capital social de la Société s'élève actuellement à EUR 60.114.900,- (SOIXANTE MILLIONS CENT QUATORZE MILLE NEUF CENTS EUROS) représenté par 601.149 (SIX CENT UN MILLE CENT QUARANTE NEUF) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (CENTS EUROS) chacune,

2) Qu'aux termes de l'article 5 des statuts de la Société, le Conseil d'Administration est autorisé, pendant une période de 5 ans à partir de la publication au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations de l'acte du 3 décembre 2012, à augmenter, en une ou plusieurs fois, en une tranche ou par tranches successives, le capital social actuel de EUR 60 114 900,-(SOIXANTE MILLIONS CENT QUATORZE MILLE NEUF CENTS EUROS), jusqu'au montant de EUR 70 000 000,- (SOIXANTE DIX MILLIONS D'EUROS) par la création et l'émission de 98 851 (QUATRE VINGT DIX HUIT MILLE HUIT CENT CINQUANTE ET UN) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (CENTS EUROS) chacune, bénéficiant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

3) Que suivant lesdites décisions, le conseil d'administration de la Société a décidé:

- (i) de réaliser une nouvelle tranche d'augmentation de capital jusqu'à concurrence de EUR 4.100.000,- (QUATRE MILLIONS CENT MILLE EUROS),

pour le porter de son montant actuel de EUR 60.114.900,00 (SOIXANTE MILLIONS CENT QUATORZE MILLE NEUF CENTS EUROS) A EUR 64.214.900,00 (SOIXANTE-QUATRE MILLIONS DEUX CENT QUATORZE MILLE NEUF CENTS EUROS) par création de 41.000 (QUARANTE ET UN MILLE) actions, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes, à libérer intégralement en numéraire pour un montant total de EUR 4.100.000,-

- (ii) d'accepter la souscription et la libération des nouvelles actions par l'actionnaire unique existant de la société:

SOGELIFE S.A., avec siège social au 11 Avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, immatriculée au RCS Luxembourg section B numéro 55.612.

4) La réalisation de l'augmentation de capital d'un montant total de EUR 4.100.000,- (QUATRE MILLIONS CENT MILLE EUROS) est constatée par le notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément, sur le vu d'un bulletin de souscription et d'une certification bancaire.

Copie du bulletin de souscription et copie de la certification de la banque après avoir été signées „ne varietur" par la personne comparante et par le notaire instrumentant, demeureront annexées au présent acte avec lequel elles seront soumises à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

5) Que suite à la réalisation de cette augmentation, l'article 5 § 1 et § 2 des statuts auront dorénavant la teneur suivante:

#### **Art. 5.**

§1. Le capital social est fixé à SOIXANTE-QUATRE MILLIONS DEUX CENT QUATORZE MILLE NEUF CENTS EUROS (EUR 64.214.900,00) représenté par SIX CENT QUARANTE-DEUX MILLE CENT QUARANTE-NEUF (642.149) actions d'une valeur nominale de CENTS EUROS (EUR 100) chacune.

§2 Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur unique de la société selon les cas, est autorisé à augmenter le capital social pour le porter de son montant actuel de SOIXANTE-QUATRE MILLIONS DEUX CENT QUATORZE MILLE NEUF CENTS EUROS (EUR 64.214.900,00) à SOIXANTE-DIX MILLIONS D'EUROS (EUR 70.000.000,00) par la création et l'émission de CINQUANTE-SEPT MILLE HUIT CENT CINQUANTE ET UNE (57.851) actions d'une valeur nominale de CENTS EUROS (EUR 100) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

#### *Déclaration - Frais*

Le notaire soussigné déclare, conformément aux dispositions de l'article 32-1 de la loi coordonnée sur les sociétés, que les conditions requises pour l'augmentation de capital, telles que contenues à l'article 26, ont été remplies.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de capital qui précède, est évalué approximativement à la somme de trois mille quatre cents euros (EUR 3.400).

#### *Pouvoirs*

La personne comparante es qualité qu'elle agit donne pouvoir à tous clerks et/ou employés de l'Étude du notaire soussigné, chacun pouvant agir individuellement, à l'effet de faire dresser et signer tous actes rectificatifs des présentes.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation en langue du pays données à la personne comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, cette personne a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Sandrine Antonelli, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 14 octobre 2013. LAC/2013/46669. Reçu 75,- €.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour copie conforme délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 22 octobre 2013.

Référence de publication: 2013148488/78.

(130181500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2013.

---

**AMI (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 141.573.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 octobre 2013.

Référence de publication: 2013148474/10.

(130181959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2013.

---

**Anatevka, Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 95.132.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 2013.

Référence de publication: 2013148476/10.

(130181732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2013.

---

**Appollo Private S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 159.492.

---

Les comptes annuels au 30.06.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24.10.2013.

Pour: APPOLLO PRIVATE S.A. SPF

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Nathalie Lett / Isabelle Marechal-Gerlaxhe

Référence de publication: 2013148477/15.

(130182124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2013.

---

**ATC Midco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 7.414.957,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 156.338.

---

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales, que, avec effet au 9 août 2013, l'associé de la Société, ATC Holdco S.à r.l., a transféré la totalité des 7.414.957 parts sociales qu'il détenait dans la Société à:

- Blackstone Perpetuai Bidco B.V., constituée et régie selon les lois des Pays-Bas, immatriculée auprès du Registre de Commerce des Pays-Bas sous le numéro 56528582, ayant son siège social à l'adresse suivante: 200, Prins Bernhardplein, 1097 JB Amsterdam, Pays-Bas.

Les parts de la Société sont désormais réparties comme suit:

Blackstone Perpetuai Bidco B.V. .... 7.414.957 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 octobre 2013.

ATC Midco S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2013148493/19.

(130182096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2013.

---

**TopCap Invest S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 180.869.

—  
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the eleventh day of September.

Before Us, Maître Emile SCHLESSER, notary public residing in Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

There appeared:

Mr. Jean FABER, chartered accountant, residing professionally in L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

Such appearing party has requested the notary to state as follows the Articles of Incorporation of a public limited liability company (“société anonyme”) which he declares to organize:

**Chapter I. - Form, Corporate Name, Registered Office, Object, Duration**

**Art. 1. Form, Name.** There is hereby established a public limited liability company (“société anonyme”) (hereafter the “Company”) which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and in particular the Law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, the Law of 11 May 2007 relating to the creation of a family asset management company (Société de gestion de Patrimoine Familial - SPF) (“the Law on SPF”) (hereafter the “Law”), and by the present Articles of Incorporation (hereafter “the Articles”).

The Company is initially composed of one single Shareholder, subscriber of all the shares. The Company may however at any time be composed of several Shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

The Company will exist under the name of “TopCap Invest S.A. SPF”.

**Art. 2. Registered Office.** The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by means of a resolution of the sole Director or in case of plurality of directors, the Board of Directors.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the sole Director or in case of plurality of directors, the Board of Directors, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the sole Director or, in case of plurality of Directors, by the Board of Directors or by one of the bodies or persons entrusted by the sole Director or in case of plurality of directors, by the Board of Directors, with the daily management of the Company.

**Art. 3. Object.** The exclusive object of the Company, to the exclusion of any commercial activity, shall be the acquisition, holding, management and realisation of, on the one hand, financial instruments within the meaning of the Law of 5 August 2005 on financial collateral arrangements, and, on the other, of cash and assets of any nature whatsoever held in an account.

Financial instrument within the meaning of the Law of 5 August 2005 on financial collateral arrangements shall be deemed to mean a) all transferable and other securities, including in particular shares and other securities equivalent to shares, interests in companies and collective investment undertakings, bonds and other debt instruments, certificates of deposit, savings certificates and commercial paper, b) instruments conferring the right to acquire shares, bonds or other securities by way of subscription, purchase or exchange, c) financial futures and securities giving rise to a cash settlement (excluding instruments of payment), including money market instruments, d) all other securities representing rights of ownership, debts receivable or transferable securities, e) all instruments relating to underlying financial assets, to indexes, to raw materials, to precious materials, to foodstuffs, metals or commodities, to other goods or risks, f) claims relating to the various items enumerated in subparagraphs a) to e) or rights in respect of or relating to those various items, whether such financial instruments are materialised or dematerialised, transferable by book entry or by manual transfer, or are bearer or registered securities, or endorsable or non-endorsable, and regardless of the law applicable to them.

In general, the Company may take all measures of supervision and control and carry out any operation or transaction which it considers to be necessary for or conducive to the attainment and development of its corporate object in the widest sense, provided that the Company does not interfere in the management of the interests which it holds, remaining at all times within the limits of the Law on SPF.

**Art. 4. Duration.** The corporation is formed for an undetermined duration.

The Company may be dissolved at any moment by a resolution of the sole Shareholder or, in case of plurality of shareholders, by a resolution of the General Meeting of the Shareholders, adopted in the manner required for amendment of these Articles.

## Chapter II. - Capital, Shares

**Art. 5. Share Capital.** The Company has a share capital of thirty-one thousand euro (31,000.00), divided into three hundred ten (310) shares with a par value of one hundred euro (EUR 100.00) each.

The share capital of the Company may at any time be increased or reduced by a resolution of the sole Shareholder or, in case of plurality of shareholders, by the General Meeting of Shareholders, adopted in the manner required for amendment of these Articles.

The Company may, to the extent and under the terms permitted by Law, redeem its own shares.

**Art. 6. Form of Shares.** The shares of the Company may be in registered form or in bearer form or partly in one form or the other form, at the opinion of the sole Shareholder or, in case of plurality of shareholders, at the opinion of the Shareholders, subject to the restrictions foreseen by Law.

The Company recognizes only one single owner per share.

## Chapter III. - Shareholder(s)

**Art. 7. Powers of the General Meetings.** The sole Shareholder exercises the powers granted by Law to the General Meeting of Shareholders. In case of plurality of shareholders, any regularly constituted meeting of the Shareholders shall represent the entire body of shareholders of the Company. The resolutions passed by such a meeting shall be binding upon all the Shareholders.

Except as otherwise required by Law or by the present Articles, all resolutions will be taken by the sole Shareholder or, in case of plurality of shareholders, by Shareholders representing at least half of the capital.

The General Meeting shall have the fullest powers to order, carry out, authorise or ratify all acts taken or done on behalf of the Company.

**Art. 8. General Meeting of the Shareholder(s).** The General Meeting of Shareholder or, in case of plurality of shareholders, the General Meeting of Shareholders, shall meet upon call by the sole Director or, in case of plurality of directors, by the Board of Directors or by any person delegated to this effect by the Board of Directors. Shareholder(s) representing ten per cent of the subscribed share capital may, in compliance with the Law, request the sole Director or, in case of plurality of directors, the Board of Directors to call a General Meeting of Shareholder(s).

The Annual General Meeting shall be held in accordance with the Law at the registered office of the Company or at such other place as specified in the notice of the meeting, on the third Monday of the month of May at 11 a.m.

If such day is a legal or a bank holiday in Luxembourg, the Annual General Meeting shall be held on the following bank business day in Luxembourg.

Other meetings of shareholder(s) may be held at such places and times as may be specified in the respective notices of meeting.

Should all or any part of shares be registered shares, the sole Shareholder or, in case of plurality of shareholders, the Shareholders shall be convened pursuant to a notice setting forth the agenda sent by registered letter at least eight days prior to the meeting to each shareholder at the shareholder's address in the register of shareholder or, as otherwise instructed, by such shareholder.

If the sole Shareholder or, in case of plurality of shareholders, all Shareholders, is/are present or represented and consider himself/themselves as being duly convened and informed of the agenda, the general meeting may take place without notice of meeting.

In case of plurality of shareholders, the General Meeting of Shareholders shall designate its own chairman who shall preside over the meeting. The chairman shall designate a secretary who shall keep minutes of the meeting.

The business transacted at any meeting of the shareholder(s) shall be limited to the matters contained in the agenda (which shall include all matters required by Law) and business incidental to such matters.

Each share is entitled to one vote at all General Meetings of Shareholder(s). A Shareholder may act at any meeting of shareholder(s) by giving a written proxy to another person, who need not be a shareholder.

Any Shareholder may participate at all General Meetings of Shareholder(s) by conference call, video-conference or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear each other, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

Unless otherwise provided by Law, resolutions of the general meeting are passed by a simple majority vote of the shareholder(s) present or represented.

#### Chapter IV. - Management, Statutory Auditor

**Art. 9. Director(s).** The Company shall be managed by a sole Director in case of a sole Shareholder or by a Board of Directors composed of at least three (3) members, class A director and class B director, in case of plurality of Shareholders, their number being determined by the sole Shareholder or, in case of plurality of shareholders, by the General Meeting of Shareholders. Director(s) need not to be shareholder(s) of the Company. The Director(s) shall be elected by the sole Shareholder or, in case of plurality of shareholders, by the General Meeting of Shareholders, for a period not exceeding six (6) years and until their successors are elected, provided, however, that any director may be removed at any time by a resolution taken by the general meeting of shareholders. The director(s) shall be eligible for reappointment.

In the event of vacancy in the office of a director because of death, resignation or otherwise, the remaining directors elected by the general meeting of shareholders may meet and elect a director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders.

The Company commits to insuring each manager against losses, damages or expenses brought about by any legal action or trial for which he/she could be held responsible in his/her present or past quality as manager of the Company, except in the case where through a similar action or trial, he/she is found guilty of grave negligence or intentional bad management.

**Art. 10. Meetings of the Director(s).** In case of plurality of directors, the Board of Directors shall choose from among its members a chairman, and may choose among its members one or more vice-chairmen. The Board of Directors may also choose a secretary, who need not be a director and who may be instructed to keep the minutes of the meetings of the Board of Directors as well as to carry out such administrative and other duties as directed from time to time by the Board of Directors.

The Board of Directors shall meet upon call by, at least, the chairman or any two directors or by any person delegated to this effect by the directors, at the place indicated in the notice of meeting, the person(s) convening the meeting setting the agenda. Notice in writing or by telegram or telefax or e-mail of any meeting of the Board of Directors shall be given to all directors at least eight calendar days in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency where twenty-four hours prior notice shall suffice which shall duly set out the reason of urgency. This notice may be waived, either prospectively or retrospectively, by the consent in writing or by telegram or telefax or e-mail of each director. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places described in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

Any director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing or by telegram, telefax or e-mail another director as his proxy. A director may not represent more than one of his colleagues.

The Board of Directors may deliberate or act validly only if at least a majority of directors are present or represented at a meeting of the Board of Directors, with at least the presence or representation of one class B director. If a quorum is not obtained within half an hour of the time set for the meeting, the directors present may adjourn the meeting to a later time and venue. Notices of the adjourned meeting shall be given by the secretary to the board, if any, failing whom by any director.

Decisions shall be taken by a majority vote of the directors present or represented at such meeting. In the event that in any meeting the number of votes for and against a resolution shall be equal, the chairman of the Board of Directors shall not have a casting vote. In case of a tie, the proposed decision is considered as rejected.

Any director may participate in a meeting of the Board of Directors by conference call, video-conference or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear each other, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board of Directors may also be passed by unanimous consent in writing which may consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every director. The date of such a resolution shall be the date of the last signature.

**Art. 11. Powers of the Director(s).** The sole Director or, in case of plurality of directors, the Board of Directors, is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by law or by these Articles to the sole Shareholder or, in case of plurality of shareholders, to the General Meeting of Shareholders, fall within the competence of the sole Director or, in case of plurality of directors, of the Board of Directors.

According to article 60 of the law of August 10, 1915, as amended, on commercial companies, the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, shareholder or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be determined by a resolution of the sole Director, or in case of plurality of directors, of the Board of Directors.

The Company may also grant special powers by notarised proxy or private instrument.

**Art. 12. Corporate Signature.** Vis-à-vis third parties, the Company is validly bound either by the individual signature of the chairman of the board of directors or the individual signature of the delegate of the board of directors or by the



joint signatures of two directors, with at least the signature of one class A director and the signature of one class B director, or by the joint or single signature of any person(s) to whom special signatory powers have been delegated by the board of directors.

**Art. 13. Conflict of Interest.** In case of a conflict of interests of a director, it being understood that the mere fact that the director serves as a director of a shareholder or of an affiliated company of a shareholder shall not constitute a conflict of interests, he must inform the Board of Directors of any conflict and may not take part in the vote but will be counted in the quorum. A director having a conflict on any item on the agenda must declare this conflict to the chairman before the meeting starts.

Any director having a conflict due to a personal interest in a transaction submitted for approval to the Board of Directors conflicting with that of the Company, shall be obliged to inform the board thereof and to cause a record of his statement to be included in the minutes of the meeting. He may not take part in the business of the meeting (but shall be counted in the quorum). At the following general meeting, before any other resolution to be voted on, a special report shall be made on any transactions in which any of the directors may have a personal interest conflicting with that of the Company.

**Art. 14. Supervision of the Company.** The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors, which may be shareholders or not. The sole shareholder or, in case of plurality of shareholders, the general meeting of shareholders, shall appoint the statutory auditor(s), and shall determine their number, remuneration and term of office, which may not exceed six years.

If the Company exceeds the criteria set by article 215 of the law of 10 August 1915, as amended, on commercial companies, the institution of statutory auditor will be suppressed and one or more independent auditors, chosen among the members of the "Institut des Réviseurs d'entreprises" will be designated by the sole shareholder or, in case of plurality of shareholders, by the general meeting which fixes the duration of their office, which may not exceed six years.

#### Chapter V. - Financial Year, Adoption of Accounts, Distribution of Profits

**Art. 15. Financial Year.** The Company's accounting year starts on the first day of January and ends on the thirty-first day of December of each year.

**Art. 16. Adoption of Accounts.** The annual General Meeting shall be presented with reports by the sole Director or, in case of plurality of directors, by the Board of Directors and Statutory Auditors and shall consider and, if it thinks fit, adopt the balance sheet and profit and loss account.

After adoption of the balance sheet and profit and loss account, the Annual General Meeting may by separate vote discharge the director or, in case of plurality of directors, the directors and Statutory Auditors from any and all liability to the Company in respect of any loss or damages arising out for or in connection with any acts or omissions by or on the part of the director or, in case of plurality of directors, by or on the part of the directors and Statutory Auditors made or done in good faith and without gross negligence. A discharge shall not be valid should the balance sheet contain any omission or any false or misleading information distorting the real state of affairs of the Company or record the execution of acts not specified in these Articles unless they have been specifically indicated in the convening notice.

**Art. 17. Distribution of Profits.** From the annual net profits of the Company, five per cent shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required when the amount of the legal reserve shall have reached one tenth of the subscribed share capital.

The annual net profits shall be at the free disposal of the sole shareholder or, in case of plurality of shareholders, of the general meeting of shareholders.

Interim dividends may be paid out in accordance with the provisions of law as it may apply at the time such payment is made.

#### Chapter VI. - Dissolution and Liquidation

**Art. 18. Dissolution of the Company.** In the event of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, who may be physical persons or legal entities, appointed by the meeting of shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

The net liquidation proceeds shall be distributed by the liquidator(s) to the sole shareholder or, in case of plurality of shareholders, to the shareholders, in proportion to their shareholding in the Company.

#### Chapter VII. - General

**Art. 19. Amendments to the Articles of Incorporation.** The present Articles may be amended from time to time by the sole shareholder or, in case of plurality of shareholders, by a general meeting of shareholders, under the quorum and majority requirements provided for by Law.

**Art. 20. Applicable Law.** For all matters not covered by a specific provision of the present Articles of Incorporation, reference is made to the Law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, and to the Law on SPF.

### *Transitional Provisions*

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 31 December 2013.

### *Subscription and Payment*

The three hundred ten (310) shares of the Company are subscribed by Mr. Jean FABER, prenamed.

All the shares have been entirely paid in, so that the amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000.00) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

### *Declaration*

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26 of the law of 10 August 1915, as amended, on commercial companies and expressly states that they have been fulfilled.

### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately two thousand five hundred euro (EUR 2,500.00).

### *General Meeting of Shareholder*

The above named shareholder, representing the entire subscribed capital and considering himself as fully convened, has immediately proceeded to a General Meeting of Shareholder. After verification of the due constitution of the meeting, the meeting has adopted the following resolutions:

1. The number of directors is fixed at four (4) and the number of auditors at one (1).

a) The following persons are appointed to the Board of Directors as A directors:

- Mrs. Claude KRAUS, chartered accountant, residing professionally in L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt,

- Mrs. Jeanne PIEK, private employee, residing professionally in L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

b) The following persons are appointed to the Board of Directors as B directors:

c) Mr. Jean FABER, prenamed,

d) Mr. Didier KIRSCH, chartered accountant, residing professionally in L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt,

2. Is appointed auditor:

“REVILUX S.A.”, a “société anonyme”, having its registered office in L-2450 Luxembourg, 17, boulevard Roosevelt, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under section B and number 25.549.

3. The term of office of the directors and of the auditor shall expire immediately after the annual general meeting of the year two thousand and nineteen.

4. The registered office of the Company is set in L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by surname, name, civil status and residence, the said person appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

### **Suit la traduction française:**

L'an deux mille treize, le onze septembre.

Par-devant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre Dame.

A comparu:

Monsieur Jean FABER, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

Ledit comparant a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'il déclare constituer comme suit:

### **Chapitre I<sup>er</sup> . - Forme, Dénomination, Siège social, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup> . Forme, Dénomination.** Il existe une société anonyme (ci-après la «Société»), laquelle sera régie par les lois du Grand-Duché du Luxembourg, et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée, la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («loi sur les SPF») (ci-après «la Loi»), ainsi que par les présents statuts de la société.

La Société comporte initialement un actionnaire unique, propriétaire de la totalité des actions. La Société peut cependant, à toute époque, comporter plusieurs actionnaires, par suite notamment de cession ou transmission d'actions ou de création d'actions nouvelles.

La Société existe sous la dénomination de «TopCap Invest S.A. SPF».

**Art. 2. Siège social.** La Société a son siège social dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il peut être transféré à tout autre endroit de la Ville de Luxembourg par une décision de l'Administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par le Conseil d'Administration.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'Etranger.

Au cas où l'Administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, le Conseil d'Administration, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures temporaires n'auraient aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurerait une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par l'Administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par le Conseil d'Administration ou par toute société ou personne à qui l'Administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, le Conseil d'Administration a confié la gestion journalière de la Société.

**Art. 3. Objet social.** La Société a pour objet exclusif, à l'exclusion de toute activité commerciale, l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'une part d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'autre part d'espèces et d'avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Par instrument financier au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière il convient d'entendre a) toutes les valeurs mobilières et autres titres, y compris notamment les actions et les autres titres assimilables à des actions, les parts de sociétés et d'organismes de placement collectif, les obligations et les autres titres de créance, les certificats de dépôt, bons de caisse et les effets de commerce, b) les titres conférant le droit d'acquérir des actions, obligations ou autres titres par voie de souscription, d'achat ou d'échange, c) les instruments financiers à terme et les titres donnant lieu à un règlement en espèces (à l'exclusion des instruments de paiement), y compris les instruments du marché monétaire, d) tous autres titres représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières, e) tous les instruments relatifs à des sous-jacents financiers, à des indices, à des matières premières, à des matières précieuses, à des denrées, métaux ou marchandises, à d'autres biens ou risques, f) les créances relatives aux différents éléments énumérés sub a) à e) ou les droits sur ou relatifs à ces différents éléments, que ces instruments financiers soient matérialisés ou dématérialisés, transmissibles par inscription en compte ou tradition, au porteur ou nominatifs, endossables ou non endossables et quel que soit le droit qui leur est applicable.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large, à condition que la Société ne s'imisce pas dans la gestion des participations qu'elle détient, tout en restant dans les limites de la loi sur les SPF.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'Actionnaire unique ou, en cas de pluralité d'actionnaires, par l'Assemblée Générale des Actionnaires, statuant comme en matière de modification des Statuts.

## Chapitre II. - Capital, Actions

**Art. 5. Capital social.** La Société a un capital social de trente et un mille euros (EUR 31.000,00), représenté par trois cent dix (310) actions ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,00) par action.

Le capital social de la Société peut, à tout moment, être augmenté ou réduit par décision de l'Actionnaire unique ou, en cas de pluralité d'actionnaires, par l'Assemblée Générale des Actionnaires, adoptée à la manière requise pour la modification des présents Statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi, racheter ses propres actions.

**Art. 6. Forme des actions.** Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix de l'Actionnaire unique ou, en cas de pluralité d'actionnaires, au choix des Actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action.

## Chapitre III. - Actionnaire(s)

**Art. 7. Pouvoirs des assemblées générales.** L'Actionnaire unique exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la Loi à l'Assemblée Générale des Actionnaires. En cas de pluralité d'actionnaires, l'Assemblée Générale des Actionnaires régulièrement constituée représente tous les Actionnaires de la Société. Les décisions prises à une telle assemblée engageront tous les actionnaires.

Sauf disposition contraire de la Loi ou des présents Statuts, toutes les décisions seront prises par l'Actionnaire unique ou, en cas de pluralité d'actionnaires, par les Actionnaires représentant la moitié du capital social.

L'Assemblée Générale aura les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter, autoriser ou approuver tous les actes faits ou exécutés pour le compte de la Société.

**Art. 8. Assemblées générales d'/des actionnaire(s).** L'Actionnaire unique ou, en cas de pluralité d'actionnaires, l'Assemblée Générale des Actionnaires est convoquée par l'Administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs, par le Conseil d'Administration ou par toute personne déléguée à cet effet par l'Administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par le Conseil d'Administration. L'/les Actionnaire(s) représentant dix pour cent du capital social souscrit peut/peuvent, conformément aux dispositions de Loi, requérir l'Administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, le Conseil d'Administration de convoquer l'Associé unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, l'Assemblée Générale des Actionnaires.

L'Assemblée Générale Annuelle se réunit, conformément à la Loi, au siège social de la Société ou à tout autre endroit indiqué dans l'avis de convocation, le troisième lundi du mois de mai à onze heures.

Si ce jour est un jour férié, légal ou bancaire, à Luxembourg, l'Assemblée Générale se tiendra le jour ouvrable suivant.

D'autres Assemblées Générales d'Actionnaire(s) peuvent se tenir aux lieux et dates spécifiés dans les avis de convocation respectifs.

Si toutes les actions ou pour partie sont des actions nominatives, l'Actionnaire unique ou, en cas de pluralité d'actionnaires, les Actionnaires seront convoqués par un avis de convocation énonçant l'ordre du jour et envoyé par lettre recommandée au moins huit jours avant l'assemblée à tout détenteur d'actions à son adresse portée au registre des actionnaires, ou suivant toutes autres instructions données par cet Actionnaire.

Chaque fois que l'Actionnaire unique ou, en cas de pluralité d'actionnaires, tous les Actionnaires sont présents ou représentés et se considèrent dûment convoqués et informés de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'Assemblée Générale des Actionnaires désigne son président qui présidera l'assemblée. Le président pourra désigner un secrétaire chargé de dresser les procès-verbaux de l'assemblée.

Les affaires traitées lors d'une Assemblée des Actionnaires seront limitées aux points contenus dans l'ordre du jour (qui contiendra toutes les matières requises par la Loi) et aux affaires connexes à ces points.

Chaque action donne droit à une voix lors de toute Assemblée Générale. Un actionnaire peut se faire représenter à toute Assemblée Générale des Actionnaires par mandat écrit par un mandataire qui n'a pas besoin d'être actionnaire.

Tout actionnaire peut prendre part à toute Assemblée Générale au moyen d'une conférence téléphonique, d'une conférence vidéo ou d'un équipement de communication similaire par lequel toutes les personnes participant à l'assemblée peuvent s'entendre; la participation à la réunion par de tels moyens vaut présence personnelle à cette réunion.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi, les décisions de l'Assemblée Générale de l'/des Actionnaire(s) sont prises à la majorité simple des voix des Actionnaires présents ou représentés.

#### Chapitre IV. - Management, Commissaire aux Comptes

**Art. 9. Administrateur(s).** La Société est gérée par un Administrateur unique en cas d'un seul actionnaire ou par un Conseil d'Administration composé d'au moins trois (3) membres, administrateurs de catégorie A et d'administrateurs de catégorie B, en cas de pluralité d'Actionnaires; le nombre exact étant déterminé par l'Administrateur unique ou, en cas de pluralité d'actionnaires, par l'Assemblée Générale des Actionnaires. L'(es) administrateur(s) n'a(ont) pas besoin d'être actionnaire(s).

Le(s) administrateur(s) est/sont élu(s) par l'Actionnaire unique ou, en cas de pluralité d'actionnaires, par l'Assemblée Générale des Actionnaires pour une période ne dépassant pas six (6) ans et jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus; toutefois un administrateur peut être révoqué à tout moment par décision de l'Assemblée Générale. Le(s) administrateur(s) sortant(s) peut/peuvent être réélu(s).

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, les administrateurs restants élus par l'Assemblée Générale des Actionnaires pourront se réunir et élire un administrateur pour remplir les fonctions attachées au poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale.

La Société s'engage à indemniser tout administrateur des pertes, dommages ou dépenses occasionnés par toute action ou procès par lequel il pourra être mis en cause en sa qualité passée ou présente d'administrateur de la Société, sauf le cas où dans pareille action ou procès, il sera finalement condamné pour négligence grave ou mauvaise administration intentionnelle.

**Art. 10. Réunions du Conseil d'Administration.** En cas de pluralité d'administrateurs, le Conseil d'Administration peut choisir parmi ses membres un président et peut choisir en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il peut également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui peut être chargé de dresser les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration ou d'exécuter des tâches administratives ou autres telles que décidées, de temps en temps, par le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation de son président ou d'au moins deux administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation. La ou les personnes convoquant l'assemblée déterminent l'ordre du jour. Un avis par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail contenant l'ordre du jour sera donné à tous les administrateurs au moins huit jours avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence; auquel cas, l'avis de convocation, envoyé 24 heures avant la réunion, devra mentionner la nature de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment préalable ou postérieur à la réunion, par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail de chaque administrateur. Une convocation spéciale n'est pas requise pour des réunions du Conseil d'Administration se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Tout administrateur peut se faire représenter en désignant par écrit ou par télégramme, télécopie ou e-mail un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur ne peut pas représenter plus d'un de ses collègues.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs sont présents ou représentés à une réunion du Conseil d'Administration, avec au moins la présence ou la représentation d'un administrateur de catégorie B. Si le quorum n'est pas obtenu une demi-heure après l'heure prévue pour la réunion, les administrateurs présents peuvent ajourner la réunion en un autre endroit et à une date ultérieure. Les avis des réunions ajournées sont donnés aux membres du Conseil d'Administration par le secrétaire, s'il y en a ou, à défaut, par tout administrateur.

Les décisions sont prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés à chaque réunion. Au cas où, lors d'une réunion du Conseil d'Administration, il y a égalité de voix en faveur ou en défaveur d'une résolution, le président du Conseil d'Administration n'aura pas de voix prépondérante. En cas d'égalité, la résolution sera considérée comme rejetée.

Tout administrateur peut prendre part à une réunion du Conseil d'Administration au moyen d'une conférence téléphonique, d'une conférence vidéo ou d'un équipement de communication similaire par lequel toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre; la participation à la réunion par de tels moyens vaut présence personnelle à cette réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du Conseil d'Administration sans exception. La date d'une telle décision est celle de la dernière signature.

**Art. 11. Pouvoirs du/des Administrateur(s).** L'Administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ou les présents Statuts ne réservent pas expressément à l'Associé unique ou, en cas de pluralité d'actionnaires, à l'Assemblée Générale des Actionnaires, sont de la compétence de l'Administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, du Conseil d'Administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision de l'Administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, du Conseil d'Administration.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

**Art. 12. Signature sociale.** Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée par la signature de l'Administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature individuelle du président du Conseil d'Administration, soit par la signature individuelle d'un administrateur-délégué, soit par la signature conjointe de deux administrateurs, soit par la (les) signature(s) individuelle ou conjointe de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué par l'Administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par le Conseil d'Administration.

**Art. 13. Conflits d'intérêts.** Dans le cas d'un conflit d'intérêts d'un administrateur, entendu que le simple fait que l'administrateur soit l'administrateur d'un actionnaire ou d'une société affiliée d'un actionnaire ne sera pas constitutif d'un conflit d'intérêts, il doit informer le Conseil d'Administration de tout conflit d'intérêts et ne pourra pas prendre part au vote mais sera compté dans le quorum. Un administrateur ayant un conflit d'intérêts sur tout objet de l'ordre du jour doit déclarer ce conflit d'intérêts au président avant que la réunion ne débute.

Tout administrateur ayant un intérêt personnel dans une transaction soumise pour approbation au Conseil d'Administration opposé avec l'intérêt de la Société, devra être obligé d'informer le conseil et de faire enregistrer cette situation dans le procès-verbal de la réunion. Il ne pourra pas prendre part à la réunion (mais il sera compté dans le quorum). A l'assemblée générale suivante, avant toute autre résolution à voter, un rapport spécial devra être établi sur toutes transactions dans lesquelles un des administrateurs peut avoir un intérêt personnel opposé à celui de la Société.

**Art. 14. Surveillance de la Société.** Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. L'actionnaire unique ou, en cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires, désignera le ou les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six années.

Dans le cas où la Société dépasserait les critères requis par l'article 215 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, l'institution du commissaire aux comptes sera supprimée et un ou plusieurs réviseurs d'en-

treprises, choisis parmi les membres de l'institut des réviseurs d'entreprises, seront désignés par l'associé unique ou, en cas de pluralité d'actionnaires, par l'assemblée générale qui fixera la durée de leur mandat qui ne pourra pas excéder six années.

## Chapitre V. - Année sociale, Adoption des états financiers, Affectation

**Art. 15. Année sociale.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 16. Adoption des états financiers.** Chaque année, lors de l'Assemblée Générale Annuelle, l'Administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, le Conseil d'Administration, présentera à l'assemblée pour adoption les Etats Financiers concernant l'exercice fiscal précédent et l'Assemblée examinera et, si elle le juge bon, adoptera les Etats Financiers.

Après adoption des Etats Financiers, l'Assemblée Générale Annuelle se prononcera, par vote séparé, sur la décharge à donner à l'Administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, aux administrateurs et au Commissaire, pour tout engagement de la Société, résultant de ou relatif à toute perte ou dommage résultant de ou en connexion avec des actes ou omissions faits par l'Administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par les Administrateurs, les responsables et le Commissaire, effectués de bonne foi, sans négligence grave. Une décharge ne sera pas valable si le bilan contient une omission ou une information fausse ou erronée sur l'état réel des affaires de la Société ou reproduit l'exécution d'actes non permis par les présents statuts à moins qu'ils n'aient été expressément spécifiés dans l'avis de convocation.

**Art. 17. Affectation des bénéfices annuels.** Des bénéfices nets annuels de la Société, cinq pourcent seront affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cessera d'être exigée lorsque le montant de la réserve légale aura atteint un dixième du capital social souscrit.

L'Actionnaire unique ou, en cas de pluralité d'actionnaires, l'Assemblée Générale des Actionnaires, dispose librement du bénéfice net annuel.

Des dividendes intérimaires peuvent être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi au moment où le paiement est effectué.

## Chapitre VI. - Dissolution, Liquidation

**Art. 18. Liquidation de la Société.** En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs qui pourront être des personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Le produit net de la liquidation sera distribué par le(s) liquidateur(s) à l'actionnaire unique ou, en cas de pluralité d'actionnaires, aux actionnaires, proportionnellement à leur participation dans le capital social.

## Chapitre VII. - Dispositions Générales

**Art. 19. Modification des Statuts.** Les présents Statuts pourront être modifiés périodiquement par l'Associé unique ou, en cas de pluralité d'actionnaires, par une assemblée générale des actionnaires, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, concernant les sociétés commerciales.

**Art. 20. Loi applicable.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique des présents statuts, il est fait référence à la loi du 10 août 1915 sur les Sociétés Commerciales et ses modifications ultérieures, et à la Loi sur les SPF.

### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2013.

### *Souscription et Libération*

Les trois cent dix (310) actions de la Société ont été souscrites par Monsieur Jean FABER, prénommé.

Toutes les actions ont été entièrement libérées, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,00) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

### *Déclaration*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et déclare expressément qu'elles sont remplies.

### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont évalués à environ deux mille cinq cents euros (EUR 2.500,00).

Assemblée Générale Extraordinaire

Et aussitôt l'actionnaire unique, prénommé, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqué, s'est réuni en assemblée générale. Après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, il a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à quatre (4) et le nombre des commissaires à un (1).

a) Les personnes suivantes ont été nommées comme membres du Conseil d'Administration en qualité d'administrateur A:

- Madame Claude KRAUS, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

- Madame Jeanne PIEK, employée privée, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

b) Les personnes suivantes ont été nommées comme membres du Conseil d'Administration en qualité d'administrateur B:

- Monsieur Jean FABER, prénommé.

- Monsieur Didier KIRSCH, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

2. Est nommée commissaire:

«REVILUX S.A.», société anonyme, ayant son siège social à L-2450 Luxembourg, 17, boulevard Roosevelt, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous la section B et le numéro 25.549.

3. Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an deux mille dix-neuf.

4. L'adresse du siège social de la Société est établie à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. FABER, E. SCHLESSER.

Enregistré à Luxembourg, Actes Civils, le 17 septembre 2013. Relation: LAC/2013/42199. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

Pour expédition conforme.

Luxembourg, le 16 octobre 2013.

Référence de publication: 2013145138/520.

(130177306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2013.

---

**Digital Investments S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 157.181.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013148606/10.

(130181629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2013.

---

**Delweis, Société Anonyme.**

Siège social: L-9991 Weiswampach, 64, Gruuss-Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 140.771.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Weiswampach, le 24 octobre 2013.

Référence de publication: 2013148603/10.

(130181738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2013.

---

**Diversity & Dialogue, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7515 Mersch, 1-3, rue Compte J.-F. d'Autel.

R.C.S. Luxembourg B 163.608.

Der Jahresabschluss zum 31. Dezember 2012 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Unterschrift.

Référence de publication: 2013148608/11.

(130182042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2013.

---

**Digital Investments S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 157.181.

Il résulte du procès-verbal du 18 octobre 2013 que l'assemblée générale annuelle des actionnaires a pris entre autres la résolution suivante:

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide de renommer la société DELOITTE AUDIT S.à r.l., avec siège social au 560 rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le n° B 67.895 en tant que réviseur de la société jusqu'à la prochaine assemblée générale qui approuvera les comptes annuels au 31.12.2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013148607/15.

(130182123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2013.

---

**Fabled White Eagle S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2172 Luxembourg, 29, rue Alphonse München.

R.C.S. Luxembourg B 56.619.

*Extrait de résolutions prises lors de l'Assemblée Générale des actionnaires du 16 octobre 2013.*

*Résolutions;*

*Première résolution:*

L'Assemblée Générale accepte la résignation des mandats des membres du Conseil d'Administration ci-dessous:

- Monsieur Marius KASKAS, résidant professionnellement à 15, rue des Carrefours, L-8124 Bridel.

Le mandat de ce dernier prend fin à partir du 15 octobre 2013.

- Monsieur Athanasios PANAGIOTOU, résidant professionnellement à 6, Ethnikis Aminis Street, GR-54621 Thessaloniki

Le mandat de ce dernier prend fin à partir du 15 octobre 2013.

*Deuxième résolution:*

L'Assemblée Générale décide de nommer deux nouveaux membres du Conseil d'Administration mentionnés ci-dessous:

- Monsieur Georgios KARAMAVROS, résidant professionnellement à Thessaloniki, Grèce (13, Kanellopoulou Street, 54248).

Le mandat de ce dernier prend effet à partir du 16 octobre 2013 jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2019.

- Monsieur Dimitrios MOKKAS, résidant professionnellement à Thessaloniki, Grèce (13, Kanellopoulou Street, 54248).

Le mandat de ce dernier prend effet à partir du 16 octobre 2013 jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2019.



Extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2013148662/28.

(130182001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2013.

**Energy Systems International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 45.188.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 octobre 2013.

Référence de publication: 2013148635/10.

(130182034) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2013.

**Elliott CAM (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 591.957,00.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 150.197.

In the year two thousand thirteen, on the twenty-fourth day of September.

Before us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Elliott CAM (Cayman) Limited, an exempt company limited by shares governed by the laws of the Cayman Islands, with registered office at PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands and registered with the Companies Registry of Cayman Islands under number 266022 (the "Sole Shareholder")

hereby represented by Virginie Stalder-Patiras, Lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy established on 13 September 2013.

The said proxy after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

It is the sole shareholder of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the name of "Elliott CAM (Luxembourg) S.à r.l." governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 150197 and incorporated pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, notary residing at Esch-sur-Alzette, dated 2 December 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 167, 27 January 2010 (hereafter referred to as the "Company"). The Company's articles of incorporation (the "Articles") have been amended pursuant to a deed of Maître Francis Kessler notary residing at Esch-sur-Alzette, dated 17 May 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1333, 29 June 2010 and pursuant to a deed of Maître Francis Kessler notary residing at Esch-sur-Alzette, dated 18 September 2013, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The share capital of the Company is currently set at five hundred and thirty one thousand nine hundred and ninety nine United States Dollars (USD 531,999.-) represented by five hundred and thirty one thousand nine hundred and ninety nine (531,999) sharequotas (parts sociales), with a nominal value of one United States Dollar (USD 1) each, all subscribed and fully paid-up.

The appearing party, duly represented as stated hereinabove, having recognized to be fully informed of the resolutions to be taken, has decided to vote on all items of the following agenda:

a. Decision to increase the share capital of the Company by an amount of fifty nine thousand nine hundred and fifty eight United States Dollars (USD 59,958.-) in order to raise it from its current amount of five hundred and thirty one thousand nine hundred and ninety nine United States Dollars (USD 531,999.-) to five hundred ninety one thousand and nine hundred and fifty seven United States Dollars (USD 591,957.-) by creating and issuing fifty nine thousand nine hundred and fifty eight (59,958.-) new sharequotas, to be fully paid-up, having a nominal value of one United States Dollar (USD1.-) each;

b. Subscription and full payment of the fifty nine thousand nine hundred and fifty eight (59,958) new sharequotas by contribution of a contribution of a receivable of an amount of fifty nine thousand nine hundred and fifty eight United States Dollars (USD 59,958.-) held by the current sole shareholder against the Company in connection with paragraph a. above; and

c. Subsequent modification of paragraph 1 of Article 6 of the articles of association of the Company.

Consequently, on the basis of the above agenda, the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder RESOLVES to increase the share capital of the Company by an amount of fifty nine thousand nine hundred and fifty eight United States Dollars (USD 59,958.-) in order to raise it from its current amount of five hundred and thirty one thousand nine hundred and ninety nine United States Dollars (USD 531,999.-) to five hundred and ninety one thousand nine hundred and fifty seven United States Dollars (USD 591,957.-) by creating and issuing fifty nine thousand nine hundred and fifty eight (59,958.-) new sharequotas, to be fully paid-up, having a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each.

*Subscription - Payment*

Thereupon appeared the Sole Shareholder, duly represented as stated hereinabove which declares to subscribe to all fifty nine thousand nine hundred and fifty eight (59,958.-) new sharequotas having a nominal value of one United States Dollar (USD 1) each, and to have the new sharequotas fully paid-up by contribution in kind of a receivable of a total amount of fifty nine thousand nine hundred and fifty eight United States Dollars (USD 59,958.-) the Sole Shareholder holds against the Company.

The ownership and value of the receivable contributed in kind have been confirmed through a certificate issued on 23 September 2013 by a representative of the Company. Such certificate, after having been signed ne varietur by the appearing parties and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed in order to be filed at the same time with the tax administration (administration de l'enregistrement).

*Second resolution*

As a consequence of the preceding resolution, the Sole Shareholder RESOLVES to amend the paragraph 1 of Article 6 of the Articles of the Company, so that it shall henceforth read as follows:

" **Art. 6.** The Company's share capital is set at five hundred and ninety one thousand nine hundred and fifty seven United States Dollars (USD 591,957.-) represented by five hundred and ninety one thousand nine hundred and fifty seven (591,957.-) sharequotas with a nominal value of 1 United States Dollar (USD 1.-) each."

*Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand six hundred euro (EUR 1,600.-).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le vingt-quatrième jour du mois de septembre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

**A COMPARU:**

Elliott CAM (Cayman) Limited, une société à responsabilité limitée régie par les lois des Îles Caïman, ayant son siège social à PO Box 309, Ugland House, Grand Caïman, KY1-1104, Îles Caïman, et immatriculée auprès du Registre des Sociétés des Îles Caïman sous le numéro 266022 Associé Unique»);

Ici représentée par Virginie Stalder-Patiras, Avocat à la Cour, résidant professionnellement au Luxembourg, en vertu d'une procuration établie le 13 septembre 2013.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme stipulé ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Qu'elle est l'Associé Unique d'une société à responsabilité limitée existant sous la dénomination de «Elliott CAM (Luxembourg) S.à r.l.», régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 150197 et constituée suivant acte du notaire Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 2 décembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 167 du 27 janvier 2010 (ci-après désignée comme la "Société"). Les statuts de la Société (les «Statuts») ont été modifiés suivant acte du notaire Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 17 mai 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1333 du 29 juin 2010 et suivant acte du notaire Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 18 Septembre 2013, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Le capital social de la Société s'élève actuellement à cinq cent trente et un mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf dollars américains (USD 531.999,-) représenté par cinq cent trente et un mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (531.999) parts sociales d'une valeur d'un dollar américain (USD 1,-) chacune, toutes souscrites et libérées.

La partie comparante, dûment représentée comme décrit ci-dessus, a reconnu être dûment informée des résolutions à prendre, a décidé de voter sur tous les points de l'agenda reproduit ci-après:

a. Décision d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cinquante-neuf mille neuf cent cinquante-huit dollars américains (USD 59.958,-) de manière à le porter de son montant actuel de cinq cent trente et un mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf dollars américains (USD 531.999,-) à cinq cent quatre-vingt-onze mille neuf cent cinquante-sept dollars américains (USD 591.957,-) par la création et l'émission de cinquante-neuf mille neuf cent cinquante-huit (59.958,-) nouvelles parts sociales, lesquelles seront libérées intégralement, d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune;

b. Souscription et libération intégrale des cinquante-neuf mille neuf cent cinquante-huit (59.958,-) nouvelles parts sociales par une contribution d'une créance d'un montant de cinquante-neuf mille neuf cent cinquante-huit dollars américains (USD 59.958,-) détenue par de l'actuel associé unique sur la Société en lien avec le paragraphe a. ci-dessus; et

c. Modification subséquente du paragraphe 1 de l'article 6 des statuts de la Société.

En conséquence et sur base de l'agenda repris ci-dessus, l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique DECIDE d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cinquante-neuf mille neuf cent cinquante-huit dollars américains (USD 59.958,-) de manière à le porter de son montant actuel de cinq cent trente et un mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf dollars américains (USD 531.999,-) à cinq cent quatre-vingt-onze mille neuf cent cinquante-sept dollars américains (USD 591.957,-) par la création et l'émission de cinquante-neuf mille neuf cent cinquante-huit (59.958,-) nouvelles parts sociales, lesquelles seront libérées intégralement, d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune.

#### *Souscription - Paiement*

Ces faits exposés, l'Associé Unique, dûment représenté comme stipulé ci-dessus, déclare souscrire à l'entière de ces cinquante-neuf mille neuf cent cinquante-huit (59.958,-) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune et payer entièrement ces nouvelles parts sociales par un apport en nature d'une créance d'un montant total de cinquante-neuf mille neuf cent cinquante-huit dollars américains (USD 59.958,-) que l'Associé Unique détient sur la Société.

La propriété et la valeur de la créance contributive en nature ont été confirmées par un certificat émis le 23 septembre 2013 par le mandataire de la Société. Ce certificat, après avoir été signé ne varietur par les parties comparantes et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte afin d'être enregistré avec ce dernier au même moment auprès de l'administration de l'enregistrement.

#### *Seconde résolution*

En conséquence de la résolution précédente, l'Associé Unique DECIDE de modifier le premier paragraphe de l'article 6 des Statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à cinq cent quatre-vingt-onze mille neuf cent cinquante-sept dollars américains (USD 591.957,-) représenté par cinq cent quatre-vingt-onze mille neuf cent cinquante-sept (591.957) parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un dollar américain) chacune.»

#### *Frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, de quelque nature qu'ils soient, incombant à la société à raison du présent acte, sont estimés à mille six cents euros (EUR 1.600,-).

Le notaire instrumentant, qui affirme maîtriser la langue anglaise, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est libellé en anglais, suivi d'une traduction française, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE notarié, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite à la personne comparante, celle-ci a signé l'original du présent acte avec le notaire.

Signé: Stalder-Patiras, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 26 septembre 2013. Relation: EAC/2013/12408.

Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2013148611/152.

(130181681) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2013.

**Euromedic S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5752 Frisange, 7, rue de Luxembourg.  
R.C.S. Luxembourg B 59.974.

—  
*Extrait des décisions prises:*

L'assemblée générale extraordinaire décide de prolonger les mandats des administrateurs, de l'administrateur délégué ainsi du commissaire aux comptes et ce jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 23.10.2013.

Pour extrait conforme

*Pour la société*

Référence de publication: 2013148646/14.

(130181706) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2013.

---

**Equi Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 153.206.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013148639/9.

(130181480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2013.

---

**EOF Soparfi D S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 3.222.400,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.  
R.C.S. Luxembourg B 107.940.

—  
Le bilan de la société au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013148638/12.

(130181631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2013.

---

**Fiocco S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.  
R.C.S. Luxembourg B 37.479.

—  
Par décisions de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration en date du 7 octobre 2013, ont été nommés jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes annuels au 31.12.2015:

- Luc BRAUN, diplômé ès sciences économiques, 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur et Président du Conseil;

- Jean-Marie POOS, licencié en sciences économiques, 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur;

- FIDESCO S.A., 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, RCS Luxembourg B 68 578.

Conformément à l'article 51bis de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, l'Assemblée nomme Madame Evelyne GUILLAUME, diplômée ès sciences économiques, née à Luxembourg, le 7 octobre 1963, demeurant professionnellement à L-2120 Luxembourg, 16, Allée Marconi, comme représentante permanente de FIDESCO S.A.

- EURAUDIT Sàrl, 16 Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Commissaire.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2013148673/19.

(130182115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2013.

---

**COFIP International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1226 Luxembourg, 20, rue Jean-Pierre Beicht.

R.C.S. Luxembourg B 181.095.

---

**STATUTS**

L'an deux mille treize, le trois octobre.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

**A COMPARU:**

Compagnie Financière d'Investissements et de Participations, une société par actions simplifiée de droit français, ayant son siège social au 242, rue de Rivoli, 75001 Paris, France et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 552 070 559 (COFIP),

ici représentée par Madame Sofia Afonso-Da Chao Condé, employée, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une (1) procuration donnée sous seing privé le 1<sup>er</sup> octobre 2013.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de COFIP International S.à r.l. qui est régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après, la Société), et en particulier la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après, la Loi), ainsi que par les présents statuts (ci-après, les Statuts).

**Art. 2.** La Société peut réaliser toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations, au Grand Duché de Luxembourg et à l'étranger.

La Société peut notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et droits de propriété intellectuelle de toute origine, et participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise. Elle peut également acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et droits de propriété intellectuelle, les faire mettre en valeur et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

La Société peut accorder tout concours (par voie de prêts, avances, garanties, sûretés ou autres) aux sociétés ou entités dans lesquelles elle détient une participation ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (notamment par exemple, ses associés ou entités liées).

En général, la Société peut également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, prendre toutes mesures pour sauvegarder ses droits et réaliser toutes opérations, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui favorisent son développement.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts, convertibles ou non, et/ou de créances. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société peut en outre nantir, céder, grever de charges ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il peut être transféré à toute autre adresse à l'intérieur de la même commune ou dans une autre commune, respectivement par décision du Gérant Unique (tel que défini ci-après) ou du Conseil de Gérance (tel que défini ci-après), ou par une résolution de l'assemblée générale des associés, suivant les dispositions applicables de la Loi.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 5.** Le capital social de la Société s'élève à six cent douze mille cent quarante-quatre Euros (EUR 612.144,00) représenté par six cent douze mille cent quarante-quatre (612.144) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune.

La Société peut racheter ses propres parts sociales dans les limites prévues par la Loi et les Statuts.

**Art. 6.** Le capital social peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, conformément à l'Article 14 des Statuts.

**Art. 7.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société. En cas de pluralité de propriétaires d'une part sociale, la Société peut suspendre les droits attachés à ces actions jusqu'à ce qu'un seul propriétaire soit désigné.

**Art. 8.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que conformément à l'article 189 de la Loi.

**Art. 9.** La Société n'est pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

**Art. 10.** La Société est gérée par un conseil de gérance (ci-après, le Conseil de Gérance), composé d'au moins trois (3) gérants divisés en deux (2) catégories, nommés respectivement "Gérants de Catégorie A" et "Gérants de Catégorie B". Le(s) gérant(s) ne doit(vent) pas obligatoirement être associé(s). Le(s) gérant(s) peut(vent) être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés détenant plus de la moitié du capital social.

La Société peut être administrée par un gérant unique qui assume alors tous les droits, devoirs et obligations du Conseil de Gérance.

**Art. 11.** Dans les rapports avec les tiers, le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social de la Société, sous réserve qu'aient été respectés les termes du présent article.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts relèvent de la compétence du Conseil de Gérance.

Envers les tiers, la Société est valablement engagée par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

Le Conseil de Gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, gérants ou non, associés ou non.

**Art. 12.** Le Conseil de Gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminer les responsabilités et rémunérations, le cas échéant, des gérants ou mandataires, la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat.

Le Conseil de Gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant est élu parmi les gérants présents à la réunion.

Le Conseil de Gérance peut élire un secrétaire, gérants ou non, associé ou non.

Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par le président, le secrétaire ou par deux (2) gérants. Le Conseil de Gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

Il est donné à tous les gérants un avis écrit, soit en original, par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique, de toute réunion du Conseil de Gérance au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence est mentionnée dans l'avis de convocation de la réunion du Conseil de Gérance.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du Conseil de Gérance sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la tenue de la réunion et de son ordre du jour.

Il peut également être renoncé à la convocation par chaque membre du Conseil de Gérance, par écrit donné soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

Un gérant de n'importe quelle catégorie peut en représenter un autre au Conseil de Gérance, et un gérant de n'importe quelle catégorie peut représenter plusieurs gérants de n'importe quelle catégorie.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations et avec au moins la présence d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B; et toute décision du Conseil de Gérance ne peut être prise qu'à la majorité simple, avec au moins le vote affirmatif d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

Le Conseil de Gérance se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants participant à la réunion de se comprendre mutuellement. Une telle participation équivaut à une présence physique à la réunion. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Cette décision peut être documentée dans un

document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signés par tous les membres du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le Conseil de Gérance duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la Loi ou des Statuts.

**Art. 13.** Le(s) gérant(s) ne contracte(nt) à raison de sa/leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la Société.

**Art. 14.** L'associé unique exerce tous les pouvoirs attribués à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts ou autres résolutions spécifiques définies par la loi ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

**Art. 15.** L'exercice social commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de la même année.

**Art. 16.** Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le Gérant Unique, ou le Conseil de Gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaire et bilan au siège social de la Société.

**Art. 17.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net sont affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais doivent être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net peut être distribué à l'associé unique ou aux associés au prorata de leur participation dans la Société.

**Art. 18.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation est assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'(es) associé(s) qui détermine(nt) leurs pouvoirs et rémunération.

Au moment de la dissolution de la Société, toute distribution aux associés se fait en application du dernier alinéa de l'Article 17.

**Art. 19.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique des Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2013.

#### *Souscription - Libération*

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, toutes les parts sociales ont été souscrites par COFIP et intégralement libérées pour un montant total de six cent douze mille cent quarante-quatre Euro (EUR 612.144,00), par un apport en nature consistant en l'apport d'un million sept cent mille (1.700.000) actions détenues par COFIP dans ESJ S.C.A. SICAR, une société d'investissement en capital à risque constituée sous la forme d'une société en commandite par actions de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 169860, libérées à hauteur de 48,70% et ayant ensemble une valeur nominale de huit cent vingt-sept mille neuf cent Dollars Américains (USD 827.900,00), correspondant à six cent douze mille cent quarante-quatre Euro (EUR 612.144,00), selon le taux de change de EUR 1,00 pour USD 1,35 du 30 septembre 2013.

#### *Preuve de l'existence et valeur de l'apport*

Preuve de l'existence et de la valeur de cet apport en nature a été donnée par une déclaration d'apport de COFIP certifiant qu'elle est propriétaire sans restriction des actifs apportés.

#### *Réalisation effective de l'apport*

COFIP par son mandataire, déclare que:

- elle est propriétaire sans restriction des actifs apportés, ceux-ci étant librement transmissibles et n'étant pas sujet à aucun droit de préemption ou option d'achat de toute sorte par lesquels un tiers pourrait demander que les actifs apportés ou une partie de ceux-ci lui soient transférés;
- les actifs apportés sont libres de tout gage, garantie ou usufruit;
- l'apport des actifs est réalisé ce jour sans réserves;
- toutes autres formalités sont en cours de réalisation dans les juridictions pertinentes aux fins d'effectuer le transfert et de le rendre effectif partout et envers tous tiers.

#### *Frais*

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ deux mille euros (EUR 2.000,-).

#### *Décisions de l'associé unique*

L'associé unique a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:

##### *Gérants de Catégorie A:*

- M. Christophe Karvelis, investisseur, né le 27 janvier 1962 à Paris, France, ayant son adresse professionnelle au 242, rue de Rivoli, 75001 Paris, France;
- La Moricière, une société par actions simplifiée de droit français, ayant son siège social au 242, rue de Rivoli, 75001 Paris, France et enregistrée auprès du Registre de Commerce de Paris sous le numéro 445 580 061.

##### *Gérant de Catégorie B:*

- Mme. Julie Barbarossa, gérante de société, née le 10 juillet 1985 à Metz, France, ayant son adresse professionnelle au 20, rue Jean-Pierre Beicht, L-1226 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2. L'adresse du siège social est fixée au 20, rue Jean-Pierre Beicht, L-1226 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue française.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec Nous, notaire.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 11 octobre 2013. Relation: EAC/2013/13249. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

*Le Receveur (signé): Santioni A.*

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013148583/195.

(130181740) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2013.

#### **EOF Soparfi B S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 2.841.400,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 105.072.

Le bilan de la société au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013148637/12.

(130181620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2013.

#### **Etudes Conseils et Montages S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-1750 Luxembourg, 4-6A, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 160.174.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013148618/9.

(130181950) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2013.

### **European Food Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8008 Strassen, 130, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 181.087.

#### — STATUTS

L'an deux mille treize, le huit octobre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

#### ONT COMPARU:

1. - La société anonyme "DIGITECH S.A.", avec siège social à L-8008 Strassen, 130, route d'Arlon, et
  2. - Madame Kahrien LERBS, employée privée, demeurant professionnellement à L-8008 Strassen, 130, route d'Arlon,
- toutes les deux sont ici représentés par Monsieur Henri DA CRUZ, employé privé, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées, lesquelles procurations, signées ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquelles comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre elles:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par la présente une société anonyme sous la dénomination de «EUROPEAN FOOD INVESTMENT S.A.».

**Art. 2.** Le siège social est établi dans la Commune de Strassen.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

**Art. 3.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra dans le cadre de son activité accorder notamment hypothèque ou se porter caution réelle d'engagements en faveur de tiers.

La société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,-EUR), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310,- EUR) chacune.

**Art. 6.** Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi de 1915.

**Art. 7.** La Société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, s'il est constaté lors d'une assemblée des actionnaires que la Société n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un administrateur jusqu'à l'assemblée générale ordinaire

suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire. L'administrateur unique, le cas échéant, disposera de l'ensemble des prérogatives dévolues au conseil d'administration par la Loi et par les présents statuts. Lorsque, dans les présents statuts, il est fait référence au conseil d'administration, il y a lieu d'entendre «administrateur unique» ou «conseil d'administration», selon le cas.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 8.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi de 1915 le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopieur ou courrier électronique, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télécopieur ou courrier électronique.

Les réunions du conseil d'administration pourront se tenir également par conférence téléphonique ou par vidéoconférence.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Il peut leur confier tout ou partie de l'administration courante de la société, de la direction technique ou commerciale de celle-ci.

Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs, ou, en cas d'un administrateur unique, par la signature de ce dernier, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 8 des statuts.

**Art. 9.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 10.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 11.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 1<sup>er</sup> jeudi du mois de juin à 14.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 12.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que, pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

**Art. 13.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

**Art. 14.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions Transitoires*

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2013.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2014.

#### *Souscription et Libération*

Les comparants précités ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1. - La société anonyme "DIGITECH S.A.", avec siège social à L-8008 Strassen, 130, route d'Arlon, quatre-vingt-dix-neuf actions . . . . .	99
2. - Madame Kahrien LERBS, employée privée, demeurant professionnellement à L-8008 Strassen, 130, route d'Arlon, une action . . . . .	1
Total: cent actions . . . . .	100

Toutes les actions ont été entièrement libérées en numéraire de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) est à la disposition de la société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

#### *Déclaration*

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de mille cent cinquante euros.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1. - Le nombre des administrateurs est fixé à trois (4), et celui des commissaires à un (1).
2. - Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
  - a) Madame Aurélie GERARD, née le 16 novembre 1985 à Bruxelles (Belgique), demeurant professionnellement à L-8008 Strassen, 130, route d'Arlon;
  - b) Madame Isabelle SCHAEFER, employé privé, née à Thionville, (France), le 02 janvier 1968, demeurant professionnellement à L-8008 Strassen, 130, route d'Arlon;
  - c) Madame Kahrien LERBS, employée privée, née à Arlon, (Belgique), le 26 juillet 1969, demeurant professionnellement à L-8008 Strassen, 130, route d'Arlon.
  - d) Monsieur Philippe AVENEL, indépendant, né le 15 décembre 1970 à Pontoise - France, demeurant à L-4940 Bascharage, 242, avenue du Luxembourg.
3. - Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:
  - La société à responsabilité limitée «FIDUCIAIRE INTERCOMMUNAUTAIRE S.à r.l.», avec siège social à L-8008 Strassen, 130, route d'Arlon, (R.C.S. Luxembourg section B numéro 67.480).
4. - Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2019.
5. - L'adresse du siège social est établie à L-8008 Strassen, 130, route d'Arlon

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, ès-qualifiés, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Henri DA CRUZ, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 11 octobre 2013. Relation GRE/2013/4126. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2013148648/147.

(130181655) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2013.

#### **Dananeer - Islamic Consulting and Training, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 149.184.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 1<sup>er</sup> octobre 2013*

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social de la Société du 3-7, rue Schiller, L-2519 Luxembourg au 22, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg avec effet au 1<sup>er</sup> octobre 2013.

L'administrateur de la Société, Sufian Bataineh, a également transféré son adresse professionnelle au 22, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

Pour extrait  
Pour la Société

Référence de publication: 2013148600/15.

(130182134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2013.

---

**Endurance Residential Rostock S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 124.541.

---

Les comptes annuels au 30 septembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2013148634/10.

(130181582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2013.

---

**Euromoneta G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 1, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 47.656.

---

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 octobre 2013.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2013148647/12.

(130181713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2013.

---

**EEE 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 43.750,00.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 132.812.

---

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire des associés (l'«Assemblée») de la Société à Luxembourg en date du 21 octobre 2013*

L'Assemblée a décidé:

1. d'accepter la démission de Monsieur Peter Cluff, gérant de classe A de la Société, avec effet au 21 octobre 2013;
2. d'élire, pour une durée indéterminée, en tant que gérant de classe A de la Société Monsieur Kevin D'Arcy, né le 12 novembre 1975 à Zaf, Irlande et résidant professionnellement au 15 Sloane Square, SW1W 8ER, Londres, Royaume-Uni;
3. de réélire Deloitte Audit, société à responsabilité limitée ayant son siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 67.895, réviseur d'entreprises agréé de la Société, pour une période venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale devant se tenir en l'année 2014 pour statuer sur l'approbation des comptes annuels au 31 décembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 octobre 2013.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2013148626/22.

(130181961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2013.

---

**Endurance Hospitality Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 124.539.

Les comptes annuels au 30 septembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Mandataire*

Référence de publication: 2013148633/10.

(130181623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2013.

**F.D.M. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 118.171.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 15 avril 2013*

Les mandats des sociétés S.G.A. SERVICES S.A. et FMS SERVICES S.A., en tant qu'administrateurs de catégorie A, de Monsieur Gabriele CERMINARA et de Monsieur Paolo INGRASSIA, en tant qu'administrateurs de catégorie B et de Monsieur Eric HERREMANS, en tant que Commissaire aux Comptes, sont renouvelés pour une nouvelle période de 6 ans, à compter du 16 avril 2012.

*Pour la société*

F.D.M. S.A.

Référence de publication: 2013148654/14.

(130181548) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2013.

**Fleurs TREICHEL-GOELLES S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1842 Howald, 39, rue Grand-Duc Jean.

R.C.S. Luxembourg B 75.716.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013148658/9.

(130181845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2013.

**First International Investment Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 1, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 146.221.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PRIVATE INVESTMENT TRUST SARL

Signature

Référence de publication: 2013148657/11.

(130181662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2013.

**Four Seasons Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 179.331.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 octobre 2013.

Référence de publication: 2013148659/10.

(130182077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2013.

**Feldberg (Deutschland) Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 139.356.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 17 octobre 2013.

Référence de publication: 2013148663/10.

(130182026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2013.

**Lifi Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1260 Luxembourg, 92, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 152.879.

L'an deux mille treize, le quatre octobre

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

M. Brunello DONATI, citoyen suisse né à Lugano (Suisse) le 26 août 1947 avec adresse professionnelle au Baarerstrasse 137, CH-6302 Zug, en sa qualité d'administrateur unique de la société anonyme suisse ZWILL BETEILIGUNGEN AG avec siège au Baarerstrasse 137, CH-6302 Zug, inscrite au registre du commerce du canton de Zug sous le «Firmennummer» CH-514.3.012.066-3, société agissant en sa qualité de Trustee du LIMA FAMILY TRUST, un trust de droit anglais,

ici représentée par Mr Paolo PANICO, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 30 septembre 2013 jointe en annexe au présent acte avec lequel elle sera formalisée,

en sa qualité d'associé unique de LIFI HOLDING S.à r.l, une société à responsabilité limitée constituée sous les lois du Grand-duché de Luxembourg ayant son siège social sis au 92, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 152.879,

constituée, en vertu d'un acte du notaire soussigné le 29 avril 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1049 du 19 mai 2010, page 50306, dont les statuts n'ont jamais été amendés.

L'associé unique expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I: Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Approbation du bilan de l'exercice clos au 31 décembre 2012 et décharge aux organes sociaux.
2. Approbation de la situation financière au 30 septembre 2013 et décharge aux organes sociaux.
3. Transfert du siège social statutaire, du siège réel, du lieu du principal établissement, de l'administration centrale du Grand Duché du Luxembourg vers la Suisse, et transformation de la société en une société suisse, sans dissolution préalable, mais par continuation en Suisse de la personnalité juridique de la société luxembourgeoise, et cela en conformité avec la loi luxembourgeoise.
4. Augmentation de capital de EUR 7.500 (sept mille cinq cents euro) de manière à le porter à EUR 20.000 (vingt mille euro) et modifications statutaires conséquentes.
5. Refonte complète de l'acte de constitution et des statuts pour les adapter à la législation suisse et plus particulièrement de la détermination de la durée de la société ainsi que de son objet et ce comme suit:

**Art. A. 2.** La società ha per scopo:

L'acquisto, la detenzione, la vendita di partecipazioni in società industriali, commerciali e finanziarie e la loro gestione, sia in Svizzera che all'estero, lo svolgimento di operazioni finanziarie, la concessione di finanziamenti e ogni altra attività necessaria, utile o connessa con lo scopo della società.

6. Démission du gérant actuel et nomination du ou des nouveaux gérant(s);
7. Décharge du gérant;
8. Délégation de pouvoirs;
9. Divers.

Exposé:

L'associé unique déclare que la société entend transférer son siège statutaire et de direction effective en Suisse.

Pour l'exécution de la susdite décision il est nécessaire de remplacer les statuts et l'acte de constitution de la société par un certificat d'incorporation soumis à la loi suisse.

L'associé unique prend ensuite les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'associé unique approuve le bilan au 31 décembre 2012 tel que présenté par le gérant et donne décharge au gérant pour l'exécution de son mandat pour l'exercice clos au 31 décembre 2012.

#### *Deuxième résolution*

L'associé unique approuve la situation financière au 30 septembre 2013 telle que présentée par le gérant et donne décharge au gérant pour l'exécution de son mandat jusqu'au 30 septembre 2013.

#### *Troisième résolution*

L'associé unique décide d'augmenter le capital social afin de le porter de son montant actuel de EUR 12.500 à EUR 20.000, moyennant l'émission de 75 parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de EUR 100 chacune.

Les nouvelles parts sociales ont été intégralement souscrites et libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de sept mille cinq cents euros (EUR 7.500-) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

#### *Quatrième résolution*

L'associé unique décide que le siège social statutaire, le principal établissement, l'administration centrale et le siège de direction effective de la société sont transférés du Luxembourg vers la Suisse et plus précisément à Lugano (Suisse), avec effet lors de l'inscription de la société au registre du commerce du canton du Tessin, et emportant conséquence pour la société d'adopter la nationalité suisse et d'être soumise à la loi suisse.

Ce changement de nationalité n'ayant pas pour effet de modifier la personnalité juridique de la société qui restera inchangée (*società a garanzia limitata*), spécialement d'un point de vue légal et financier, a pour conséquence que cette société passera de la nationalité luxembourgeoise à la nationalité suisse et ce sans liquidation ni changement dans la personnalité juridique de la société.

La procédure de radiation de la société sera effectuée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg dès réception de l'extrait attestant de son inscription auprès du Registre de Commerce du Canton du Tessin (Suisse).

L'associé unique donne en outre mandat à M. Paolo PANICO et à Mme Catherine DOGAT, gérants d'entreprises avec adresse professionnelle au 92 rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg, chacun sous sa signature individuelle, de présenter les déclarations fiscales et de faire le nécessaire pour rayer la société des registres publics, et à cet effet de faire toute déclaration, de signer tout acte et/ou procès verbal, et de représenter la société aussi devant les autorités publiques, et en général de faire tout ce qui est nécessaire ou simplement utile pour exécuter le présent mandat.

#### *Cinquième résolution*

L'associé unique décide de modifier ou de remplacer les statuts et l'acte de constitution de la société dans la mesure nécessaire pour les rendre conformes à la législation suisse et ainsi adopter les statuts tels que rédigés dans le document annexé au présent acte, forme dans laquelle ils seront insérés au registre du commerce et des sociétés suisse, et plus particulièrement à ce sujet décide:

- de changer la dénomination de «LIFI HOLDING Sàrl» en «LIFI HOLDING Sagl»
- de donner à l'objet social cette définition:

La società ha per scopo:

L'acquisto, la detenzione, la vendita di partecipazioni in società industriali, commerciali e finanziarie e la loro gestione, sia in Svizzera che all'estero, lo svolgimento di operazioni finanziarie, la concessione di finanziamenti e ogni altra attività necessaria, utile o connessa con lo scopo della società.

Il est entendu que les formalités prévues pour que l'adoption de ces nouveaux statuts soit faite en conformité avec la loi suisse devront être accomplies.

#### *Sixième résolution*

L'associé unique décide d'accepter la démission du gérant actuel, M. Paolo PANICO.

L'associé unique décide de nommer, en conformité avec la loi suisse et la clause C.II des statuts de LIFI HOLDING Sagl, un nouveau gérant, à savoir: M. Sergio LIMA, entrepreneur, né à Gardone Val Trompia (BS), Italie, le 11 février 1959 et demeurant à via dei Gilardi 13, CH-6926 Montagnola (Suisse)

Le nouveau gérant est nommé pour une durée indéterminée.

L'associé unique décide de conférer tous pouvoirs au nouveau gérant agissant individuellement et avec pleins pouvoirs de substitution:

- pour apporter aux statuts et à l'acte de constitution et à l'acte de transfert du siège toutes les modifications qui pourraient lui être demandées par les autorités suisses compétentes en vue de l'enregistrement de la société comme une société soumise à la loi du canton du Tessin (Suisse);
- pour permettre le dépôt du certificat d'incorporation et de domiciliation avec les autorités suisse compétentes.

*Septième résolution*

L'associé unique décide d'accorder pleine décharge au gérant actuel dans l'exercice de ses fonctions et ce jusqu'à ce jour.

*Huitième résolution*

L'assemblée générale des actionnaires décide de donner une procuration spéciale à M. Sergio LIMA, précité, et à M. Marco MERETTI, gérant d'entreprises avec adresse professionnelle au riva Albertolli 1, CH-6901 Lugano (Suisse), chacun agissant individuellement et avec pleins pouvoirs de substitution.

- pour apporter aux statuts et à l'acte de constitution et à l'acte de transfert du siège toutes les modifications qui pourraient lui être demandées par les autorités suisses compétentes en vue de l'enregistrement de la société comme une société soumise à la loi du canton de (Suisse);
- pour permettre le dépôt du certificat d'incorporation et de domiciliation avec les autorités suisse compétentes.

*Declaration pro fisco*

L'associé unique décide que le transfert du siège et le changement de nationalité en découlant n'auront pas d'effet sur la personnalité juridique de la Société qui devra continuer en Suisse sans qu'il s'opère de dissolution ou liquidation de la Société.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses ou charges, sous quelque forme que ce soit incombant à la société ou étant mis à sa charge du fait de la présente assemblée générale extraordinaire, est approximativement évalué, sans nul préjudice, à la somme de EUR 2000.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant sur l'en-tête des présentes.

Après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. Panico et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 14 octobre 2013. Relation: LAC/2013/46655. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

*Le Receveur (signé): Irène THILL.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 octobre 2013.

Référence de publication: 2013148784/129.

(130181728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2013.

**Musty Architectes S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8460 Eischen, 8, rue de Clairefontaine.

R.C.S. Luxembourg B 80.757.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2013148812/12.

(130181510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2013.

**LV Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 175.916.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 22 octobre 2013*

L'Assemblée accepte les démissions de Messieurs Mathieu Villaume, Karim Reziouk et Nicolas Duchêne en tant qu'Administrateurs de classe B de la Société avec effet au 1<sup>er</sup> octobre 2013.

L'Assemblée accepte également la démission de la société Fidewa-clar S.A. en tant que Commissaire aux Comptes de la Société avec effet au 1<sup>er</sup> octobre 2013.



L'Assemblée décide de nommer Monsieur Alain Heinz, Administrateur de sociétés, résidant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie en tant que nouvel Administrateur de classe B de la Société pour une durée d'un an avec effet au 1<sup>er</sup> octobre 2013.

Par ailleurs, l'Assemblée décide de nommer la société Hoche Partners Trust Services S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 110094 en tant que nouveau Commissaire aux Comptes de la Société pour une durée d'un an, avec effet au 1<sup>er</sup> octobre 2013.

Pour extrait  
Pour la Société

Référence de publication: 2013148794/21.

(130181531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2013.

---

**Mandarin Business S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 98.345.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 octobre 2013.  
FIDUCIAIRE FERNAND FABER  
Signature

Référence de publication: 2013148815/12.

(130182137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2013.

---

**Mangrove Investments, Société Anonyme.**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 69.503.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 9 septembre 2013*

Les actionnaires décident de nommer la société anonyme Compliance & Control, inscrite au R.C.S. de Luxembourg sous le numéro B 172.482, ayant son siège au 6, Place de Nancy L-2212 Luxembourg en remplacement de la société anonyme PKF Weber & Bontemps au poste de commissaire. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale tenue en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg le 17 octobre 2013.  
Pour la société

Référence de publication: 2013148816/15.

(130182152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2013.

---

**Magen S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 116.053.

Les comptes annuels au 30.09.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MAGEN S.A.  
Société Anonyme

Référence de publication: 2013148814/11.

(130181854) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2013.

---

**Lorcar Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7525 Mersch, rue de Colmar-Berg.  
R.C.S. Luxembourg B 150.955.

—  
*Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social le 21 août 2013*

*Décisions**1<sup>ère</sup> Résolution*

L'assemblée générale accepte la démission de la gérante technique Monsieur DE AMERICO MALU LOURENCO Pedro, demeurant à L-7372 Lorentzweiler 52A, route de Luxembourg.

Est confirmé comme nouveau gérant technique Monsieur KOCAN Safet, demeurant à L-7590 Beringen, rue d'Ettelbruck 36B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013148788/16.

(130181562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2013.

---

**Mecatherm Guarantco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 115, avenue Gaston Diderich.  
R.C.S. Luxembourg B 171.697.

—  
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 23 octobre 2013.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2013148804/11.

(130181464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2013.

---

**Luxcartera S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 133.734.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 28 juin 2013*

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes sont venus à échéance.

Monsieur Norbert SCHMITZ, domicilié au 16, rue Eugène Wolff, L-2736 Luxembourg, Madame Ana Belen BARRER-RAS RUANO, domiciliée au 9, Urbn Carolina Guancho, SP-29600 Marbella et Monsieur Dominique MOINIL, domicilié professionnellement au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg sont réélus Administrateurs pour une nouvelle période de 6 ans.

Monsieur Eric HERREMANS domicilié professionnellement au 39, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, est réélu Commissaire aux Comptes pour une nouvelle période de 6 ans

*Pour la société*

LUXCARTERA S.A.

Référence de publication: 2013148793/17.

(130181530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2013.

---

**MET Investissements S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.  
R.C.S. Luxembourg B 160.676.

—  
Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 2 octobre 2013, les décisions suivantes ont été prises:

1) Les démissions de Madame Manette OLSEM de sa fonction d'administrateur et de MOORE STEPHENS Sàrl de sa fonction de commissaire sont acceptées.

2) Sont nommés jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels clôturant au 31 décembre 2013:

- Luc BRAUN, demeurant professionnellement 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, administrateur;

- EURAUDIT Sàrl, 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, RCS Luxembourg B 42 889, commissaire.

Pour extrait conforme  
Signature

Référence de publication: 2013148821/15.

(130182114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2013.

---

**M.G.N. Sud Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 19, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 86.296.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour M.G.N. SUD SARL*  
FIDUCIAIRE DES PME SA

Référence de publication: 2013148795/11.

(130182076) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2013.

---

**Macquarie European Vehicle Safety Holdings 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, place Guillaume II.

R.C.S. Luxembourg B 117.174.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 27 juin 2013 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Esch/Alzette, le 26 juillet 2013.

Référence de publication: 2013148796/11.

(130181496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2013.

---

**LG Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-4281 Esch-sur-Alzette, 7, rue Portland.

R.C.S. Luxembourg B 156.639.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013148783/9.

(130181772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2013.

---

**Nams Europe Limited, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1430 Luxembourg, 6, boulevard Pierre Dupong.

R.C.S. Luxembourg B 171.084.

*Cession de parts*

Entre les parties:

M. Jonathan SEBBAG

E 8/27 William Street

Botany 2029

SYDNEY (New South Wales)

Né le 25.05.1943 à Meknès, Maroc

Et

J SEBBAG FOUNDATION de droit panaméen, 53<sup>rd</sup> E Street, Urbanization Marbella, MMG Tower, 16<sup>th</sup> Floor, 0000 Panama,.

M. Jonathan SEBBAG cède en date d'aujourd'hui, 12.500 parts de la société NAMS EUROPE LIMITED, numéro de commerce B 171084, avec siège social au 6, Boulevard Pierre Dupong, L-1430 Luxembourg, à J SEBBAG FOUNDATION.

Pour extrait conforme  
Luxembourg, le 27 février 2013.

Référence de publication: 2013148839/22.

(130181657) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2013.

---

**LSF5 Hockey Holdings II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 133.876.

---

Le bilan de clôture de liquidation au 4 octobre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 octobre 2013.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013148789/12.

(130181535) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2013.

---

**Maga S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2412 Luxembourg, 40, Rangwee.

R.C.S. Luxembourg B 89.362.

---

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 octobre 2013.

MAGA S.A.

Référence de publication: 2013148813/11.

(130182078) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2013.

---

**Misana Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 179.340.

---

Changement suivant le contrat de cession de parts du 4 octobre 2013:

- Ancienne situation associée:

Pinehurst Investments S.à r.l.: 12.500 parts sociales

- Nouvelle situation associée:

Manolux Investments & Co S.C.A., société en commandite par actions, R.C.S. Luxembourg B181085, avec siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte: 12.500 parts sociales

Luxembourg, le 24 octobre 2013.

Pour avis sincère et conforme

*Pour Misana Investments S.à r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013148808/17.

(130182161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2013.

---

**Multiplex Luxembourg General Partner S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2422 Luxembourg, 3, rue Rénert.

R.C.S. Luxembourg B 121.934.

---

Le Bilan au 30 juin 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 octobre 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013148809/10.

(130181877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2013.

---

**Alassia S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 180.479.

—  
EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue extraordinairement le mardi 22 octobre 2013 et d'une réunion du conseil d'administration du même jour que les modifications suivantes ont été apportées:

- Nomination:

\* Monsieur Ivan Ignatev, demeurant 19-60 Poliarnikov Street, 192171 Saint-Petersbourg, Russie a été nommé au poste d'administrateur et d'administrateur délégué avec effet au 15 octobre 2013 pour une durée de 5 ans.

Le mandat susvisé prendra donc fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui se tiendra en 2018

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2013149051/16.

(130182145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2013.

---

**Aquamarine (I) Delphinus S.à r.l., SPF, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 180.913.

—  
STATUTS

L'an deux mil treize, le dix octobre.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg.

## ONT COMPARU:

Christine Vandemoortele, résidant à Rincon 468, piso 3, 11000 Montevideo,  
ici représentée par Madame Rachel UHL, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration elle délivrée sous seing privé.

Bruno Barbier, entrepreneur, résidant professionnellement au 9b Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg,  
ici représenté par Madame Rachel UHL, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration elle délivrée sous seing privé

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles. Lequel comparant, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

**1. Dénomination.** Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination Aquamarine (I) Delphinus S.à r.l., SPF (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée et la loi du 11 mai 2007 sur les sociétés de gestion de patrimoine familial, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

**2. Siège social.** Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

**3. Objet social.**

3.1. La Société a pour objet l'acquisition et la détention, gestion et disposition d'actifs financiers et la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces sociétés ou entreprises ou participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité

publique ou privée. La Société pourra détenir, gérer et disposer de fonds et actifs de quelque nature que ce soit détenus sur un compte bancaire.

3.2. La Société ne pourra exercer aucune activité industrielle ni tenir d'activité commerciale ouverte au public.

3.3. De façon générale, la Société peut prendre toute mesure ou exercer toute opération utile à l'accomplissement et au développement de son objet social avec cependant la limite fixée par la Loi.

#### **4. Durée.**

4.1. La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

#### **5. Capital.**

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

#### **6. Parts sociales.**

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

#### **7. Conseil de Gérance.**

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, lesquels ne sont pas nécessairement des associés et qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés laquelle fixe la durée de leur mandat.

7.2. Les gérants sont révocables ad nutum à l'unanimité des associés.

#### **8. Pouvoirs du conseil de gérance.**

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par tout gérant.

#### **9. Procédure.**

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

**10. Représentation.** La Société sera engagée, en tout circonstance, vis-à-vis des tiers par la seule signature de tout gérant ou, par les signatures conjointes ou la signature unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

**11. Responsabilités des gérants.** Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

## **12. Pouvoirs et Droits de vote.**

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

## **13. Forme - Quorum - Majorité.**

13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

## **14. Exercice social.**

14.1. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Sociétés sont arrêtés et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

## **15. Affectation des bénéfices.**

15.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

## **16. Dissolution - Liquidation.**

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

**17.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

### *Disposition transitoire*

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2013.

### *Souscription - Libération*

Le capital social est souscrit comme suit:

1) Mme Christine Vandemoortele, représentée comme dit ci-dessus, déclare avoir souscrit douze mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf (12.499) parts sociales de la Société et d'avoir entièrement libéré les douze mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf parts sociales par versement en espèces;

2) M. Bruno Barbier, représenté comme dit ci-dessus, déclare avoir souscrit une (1) part sociale de la Société et d'avoir entièrement libéré la part sociale par versement en espèces,

de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

*Frais*

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille cinq cents euros.

*Décision de l'assemblée générale des associés*

Et aussitôt, l'assemblée générale des associés, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. La personne suivante est nommée comme gérant de la Société pour une durée indéterminée:

- Bruno Barbier, entrepreneur, résidant professionnellement au 9b, Boulevard du Prince-Henri, L-1724 Luxembourg, né à Uccle, Belgique, le 26 Septembre 1966.

2. Le siège social de la Société est établi au 9b, Boulevard du Prince-Henri, L-1724 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. UHL, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 octobre 2013. Relation: LAC/2013/46616. Reçu soixante-quinze euros (75,- €)

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande

Luxembourg, le 17 octobre 2013.

Référence de publication: 2013145227/173.

(130178012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2013.

---

**Building and Office Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8A, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 34.384.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 14 octobre 2013*

Il résulte des résolutions prises lors de l'Assemblée générale extraordinaire des associés de la Société en date du 14 octobre 2013 que:

1. L'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires accepte la démission de l'administrateur Sébastien Fève avec effet à ce jour.

2. L'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de nommer aux fonctions d'administrateur Madame Haydée Zeballos- Fontaine, né le 29 décembre 1968 à Lima (Perou), demeurant à L-1528 Luxembourg, 8a, Boulevard de la Foire, à compter du 14 octobre 2012.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2016.

3. L'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires accepte la démission du Commissaire aux comptes Audit Trust S.A. avec effet à ce jour.

4. L'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de nommer aux fonctions de Commissaire aux comptes Monsieur Richard GAUTHROT, né le 14 novembre 1960 à Nancy (France), demeurant à L-1528 Luxembourg, 8, Boulevard de la Foire, à compter du 14 octobre 2012.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2016.

Luxembourg, le 14 octobre 2013.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2013148538/28.

(130182144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2013.